

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Séance ordinaire du : 14 décembre 2009

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Aujourd'hui le quatorze décembre deux mille neuf à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 08 décembre 2009 (convocation affichée en Mairie en date du 08 décembre 2009) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Maire

PRESENTS A LA SEANCE

PRESENTS Vincent FELTESSE, Maire

Olivier EDANT - Chantal BULTEAU - Michel BRET - Jean-Marie DELUCHE -
Christiane DEPALLE - Martine DUMAS - Véronique FERREIRA - Sandrine
LACAUSSE - Jacques PADIE, Adjoints

Jean-Louis BARIAT - Pierre LABORDE - Matthias SWIERZEWSKI - Christophe
JUSSON - Brigitte GUYONNAUD - Carmen COUMAU - Danielle LALEMANT -
Bruno FARENIAUX - Gilles PENEL - Lionel LAGUENS - Isabelle MAILLE - Lydie
GAUTIER - Jean-Christophe GUILLAUME - Nathalie GAUTIER - Sylvie
GIRARD - Joan TARIS - Jean-Louis ALBENTOSA - Michel BAUMET, Conseillers
Municipaux

EXCUSES REPRESENTES Michel SAINT-BOIS - Marie-Ange LAMBERT - Yasmina
BENSAÏD - Alina TURJANSKY - Patrick BLANC

ABSENT -

SECRETAIRE DE SEANCE Pierre LABORDE

LA SEANCE EST OUVERTE

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Il souhaite la bienvenue à la trentaine d'élèves du CFA Agricole venus assister à une partie de ce Conseil Municipal dans le cadre d'un projet sur la citoyenneté, en sachant que Michel BRET les a reçus dans l'après-midi concernant la fonction d' élu.

Il propose à Pierre LABORDE d'être secrétaire de séance, qui accepte.

Il donne les pouvoirs en sa possession :

Michel SAINT-BOIS à Jean-Marie DELUCHE
Marie-Ange LAMBERT à Michel BRET
Yasmina BENZAÏD à Isabelle MAILLE
Alina TURJANSKY à Véronique FERREIRA
Patrick BLANC à Jean-Louis BARIAT

Monsieur le Maire donne en préalable quelques informations relatives à la vie de la commune :

- Le restaurant d'insertion Rue de la République a été inauguré en présence de Thierry MARX le jeudi 26 novembre. Il est ouvert 5 jours par semaine de 10h à 15h.
- Organisée par l'ABC, l'ESB et la ville de Blanquefort, la première édition de la Soirée des Bénévoles a eu lieu le vendredi 4 décembre à Fongravey et a été un moment important.
- La ville de Blanquefort s'est vue remettre les Rubans du Développement Durable le mardi 8 décembre au Sénat.
- La Cérémonie aux morts pour la France en Afrique du Nord s'est déroulée le samedi 5 décembre.
- La Cérémonie Frankton s'est tenue le jeudi 10 décembre. Essayant, malheureusement en vain, de convaincre la Commission Nationale d'Aménagement Commercial statuant en matière Cinématographique de rejeter le projet du multiplex du Pian-Médoc, il n'a pu assister à cette cérémonie.
- La Fête de la Lumière a eu lieu le vendredi 11 décembre et a été un beau succès populaire.
- Les travaux Rue Poumeau Delille se sont achevés dans le courant du mois de novembre.
- Les travaux concernant la piste cyclable Avenue du 11 Novembre s'achèveront à la mi-janvier, ceux-ci ayant pris un peu de retard compte tenu de la météorologie et des intempéries.
- Le Chemin de Labarde est en partie réouvert ; l'inauguration officielle correspondant à la fin définitive des travaux se fera au mois de janvier.

**RAPPORTEURS Monsieur le Maire / MARTINE DUMAS / CHRISTOPHE JUSSON /
CHANTAL BULTEAU / OLIVIER EDANT / MICHEL BRET / ISABELLE MAILLE**

Présentation pour information du rapport d'activité de la Communauté urbaine de Bordeaux

Bilan et perspectives des projets et interventions de la Communauté urbaine de Bordeaux sur le territoire de la ville de Blanquefort

Monsieur le Maire propose d'ouvrir l'ordre du jour de ce Conseil Municipal par le rapport d'activité 2008 de la Communauté urbaine de Bordeaux et le rapport « bilan et perspectives des projets et interventions de la Communauté urbaine de Bordeaux sur le territoire de la ville de Blanquefort Années 2008-2009 ». Il explique que la présentation de ces deux rapports sera relativement rapide et ce dans la mesure où la délibération relative au Contrat de co-développement entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la Ville de Blanquefort votée lors du Conseil Municipal du 28 septembre dernier a déjà permis de développer l'ensemble des points abordés dans ces rapports. Il précise qu'il intervient là à la fois comme Maire de la ville de Blanquefort et comme Président de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Il estime que, ce qui a été particulièrement marquant dans les rapports entre la Communauté urbaine de Bordeaux et les communes-membres dans ces années 2008-2009, c'est la mise en place des contrats de co-développement. C'est là une évolution du mode de fonctionnement et de gouvernance de la Communauté urbaine de Bordeaux. Il rappelle que ce contrat de co-développement, que la commune de Blanquefort a adopté, va se décliner durant 3 ans et enveloppe la quasi-intégralité des politiques de la Communauté urbaine de Bordeaux. Il ajoute que cette dernière va proposer aux 27 communes qui la

composent un avenant à ces contrats de co-développement et ce concernant la question des transports. Cet avenant va englober cinq points : le bus, le vélo, le tramway, la nécessité de mise en place de couloirs de bus au niveau de l'agglomération bordelaise et les contrats d'axes. La nécessité de mise en place de couloirs de bus au niveau de l'agglomération bordelaise lui semble évidente. En effet, l'agglomération bordelaise ne compte que 20 kilomètres de couloirs de bus ; c'est une des agglomérations françaises les moins performantes à ce niveau-là. Or, il estime que cela ne sert à rien de retravailler les lignes de bus s'il n'y a pas, en parallèle, la mise en place de couloirs de bus. Concernant les contrats d'axes, il s'agit, pour les communes qui vont être desservies par le tramway (ou le tram-train), d'articuler l'arrivée de celui-ci avec une politique d'urbanisme.

Olivier EDANT tient à dire quelques mots quant au développement économique.

L'action de la Communauté urbaine de Bordeaux sur la thématisation « Ecoparc » de la Zone Industrielle se poursuit, celle-ci étant dorénavant entrée dans sa phase opérationnelle. Ainsi, lorsque tous les acteurs c'est-à-dire que ce soit les acteurs institutionnels, les acteurs « entreprises », etc. se mettent autour de la table avec un chef d'orchestre et quelqu'un aux manettes de plutôt proactif et plutôt efficace comme peuvent l'être sur ce dossier la Communauté urbaine de Bordeaux et notamment un de ses chargés de mission, Jean-Philippe LE GAL, on se rend effectivement compte que les choses fonctionnent et que les choses avancent. Tous ont aujourd'hui bon espoir de voir aboutir assez rapidement un certain nombre de projets majeurs, projets qu'ils souhaitaient non seulement voir venir au sein de cet espace pour que tout cela prenne corps mais aussi pour constituer ces fameuses locomotives qui, notamment en matière économique, sont indispensables. Ainsi, de manière plus précise, un certain nombre de dossiers qui avaient été mis en route par la Communauté urbaine de Bordeaux vont clairement aboutir au début de l'année 2010 : c'est notamment le cas concernant la création de la Pépinière d'Entreprises. Il y a donc aujourd'hui toute une dynamique autour de ce projet « Ecoparc » et de ses thèmes qui commence manifestement à fonctionner et qui prendra vraisemblablement toute sa dimension dans le courant de l'année 2010 mais, il le répète, tout cela ne fonctionne que parce qu'il y a au-dessus de tout cela et aux manettes un partenaire efficace et pertinent.

Pour autant, personne n'en oublie le dossier majeur de cette Zone Industrielle c'est-à-dire le dossier dorénavant appelé ex-FORD. Il rappelle que c'est un dossier dont un des partenaires et acteurs est bien évidemment la Communauté urbaine de Bordeaux. Il s'agit d'un dossier sur lequel il y a toujours et de manière assez récurrente à la fois beaucoup d'espoirs mais aussi quelques doutes. Ainsi, un certain nombre de choses avancent et un certain nombre d'acteurs encore impliqués dans le dossier, notamment FORD, ont l'air d'aller plutôt mieux sur le marché mondial et de plutôt pas mal assumer les responsabilités qu'ils conservent encore dans ce dossier. En revanche, il faut reconnaître qu'un certain nombre de choses prennent du retard et, même si elles ne sont pas fondamentalement remises en cause, cela doit continuer à appeler beaucoup de vigilance de la part de la commune de Blanquefort, de la Communauté urbaine de Bordeaux et de tous les acteurs de ce dossier.

Monsieur le Maire conclut cette présentation en remerciant les services de la ville de Blanquefort ainsi que ceux de la Communauté urbaine de Bordeaux pour le travail quasi exhaustif qui a été réalisé sur ces deux rapports et ce d'autant plus compte tenu de l'imbrication des compétences communales et communautaires. Cette revue de projets est véritablement, plus qu'importante, indispensable.

RAPPORTEUR CHANTAL BULTEAU

Affaire n°09.132 : SEMI : Présentation pour information du rapport d'activité – exercice 2008

Chaque année, le Conseil Municipal examine, conformément à la législation, le rapport d'activité de la S.E.M.I. de Blanquefort.

Ce rapport retrace, pour l'exercice précédent, l'activité de la société en termes de statut, de gestion patrimoniale et financière et d'analyse des offres et des demandes de logements.

Il vient en préalable à la présentation du rapport moral des représentants de la commune au conseil d'administration de la S.E.M.I.

A cette fin, vous trouverez ci-joint le rapport d'activité de la SEMI de Blanquefort pour l'exercice 2008.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Jean-Louis ALBENTOSA demande à avoir quelques précisions quant au dossier « Maisons et Jardins La Rivière » c'est-à-dire sur l'état d'avancement du dossier en termes de logements voués à la location mais aussi de logements destinés à la vente ou encore sur l'état d'avancement du dossier en termes d'objectifs, à savoir : les objectifs qui avaient été fixés ont-ils été atteints ?

Il demande, par ailleurs, si la SEMI de Blanquefort gère des logements d'urgence c'est-à-dire des logements destinés à des personnes en situation précaire très difficile.

Chantal BULTEAU revient sur le dossier « Maisons et Jardins La Rivière ». Le fil rouge du programme était le logement social à la fois en locatif et en accession à la propriété. L'objectif était de réaliser une opération de mixité globale de logements c'est-à-dire que l'on a le même type de logements au titre du locatif et de l'accession. Le programme portait sur 102 logements : 61 logements en locatif social et 41 en accession aidée via le dispositif Pass Foncier. Elle explique que, concernant les 41 logements en accession aidée, la cible visée était les jeunes ménages. Or, aujourd'hui, il est possible de dire que la cible est atteinte. 33 logements ont été vendus en accession aidée avec le dispositif Pass Foncier. A ce jour, la moyenne d'âge des accédants se situe à 32 ans. 19 ménages totalisent 29 enfants dont 16 ont moins de 3 ans. 1/3 sont issus du parc social et 1/3 habitaient déjà la commune. Il lui semble donc que, à ce titre-là, leur objectif ait bien été rempli.

Véronique FERREIRA répond à la question de Jean-Louis ALBENTOSA concernant les logements d'urgence. Elle explique que la SEMI de Blanquefort ne gère pas de logements d'urgence. En revanche, il en existe effectivement sur la commune de Blanquefort et ce depuis maintenant un certain nombre d'années. Ainsi, le CCAS de Blanquefort gère deux logements temporaires qui sont deux T3 situés Rue de la République et qui portent la mention ALT (Allocation Logement Temporaire). Elle précise qu'il est prévu une extension de ce dispositif dans le courant de l'année 2010 et ce avec un T1 destiné aux personnes isolées. En effet, les T3 sont affectés aux familles, familles dont l'accompagnement est réalisé par la MDSI (Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion). Elle souligne qu'il est important que ce soit des travailleurs sociaux qui suivent ces personnes car il s'agit de logements temporaires, en règle générale pour six mois, et qu'il y a une préparation à faire pour accéder à un logement autonome.

Affaire n°09.134 : SEMI : Rapport moral des représentants de la Commune au Conseil d'Administration – exercice 2008

L'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres ».

Cette communication constitue un élément de transparence important vis-à-vis des actions menées par la SEMI dans la mise en œuvre de sa politique de logement social ainsi que vis-à-vis de l'activité des élus qui siègent à son conseil d'administration.

Les mandataires de la SEMI de Blanquefort en 2008 ne participent pas au vote.

Aussi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs,

- d'approuver le rapport moral des représentants de la commune au Conseil d'Administration de la SEMI de Blanquefort pour l'exercice 2008 tel qu'il vous est présenté.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Joan TARIS indique en préalable qu'il prend note de la bonne gestion financière de la SEMI de Blanquefort. Il considère bien évidemment que c'est une bonne chose. C'est quand même là un acquis et un outil qui se trouve au sein de la commune de Blanquefort.

La présentation de ce rapport au Conseil Municipal est toutefois l'occasion pour l'opposition de rappeler les réserves qu'elle a pu émettre sur certaines opérations. Ainsi, par exemple, l'opération « Maisons et Jardins La Rivière » a une apparence très liée au développement durable. Or, la réalité n'est pas tout à fait la même puisque cela correspond clairement à une opération de mitage et d'étalement urbain au sein de la commune. Il ne souhaite pas refaire les débats qui ont déjà eu lieu mais il lui semblait quand même important de le rappeler et ce maintenant que l'opération est quasiment achevée.

Il souligne que les problèmes de logement se posent à toutes les communes et notamment à toutes les communes du quadrant Nord-Ouest. Il demande donc si une réflexion a été entreprise au niveau de la SEMI de Blanquefort pour éventuellement mener des opérations en dehors du territoire de la commune de Blanquefort. Est-ce que cela est clairement envisagé ou est-ce que l'on en reste encore à un outil strictement blanquefortais ?

Olivier EDANT explique que lui non plus ne souhaite pas refaire les débats qui ont déjà eu lieu quant à l'opération « Maisons et Jardins La Rivière », débats auxquels il n'a d'ailleurs pas assisté à l'époque. Toutefois, que ce soit en termes urbanistiques, en termes financiers ou en termes d'usage, il lui semble quand même que c'est une opération extrêmement satisfaisante. Ainsi, malgré quelques soucis de prise en main ou de livraison qui sont somme toute toujours assez classiques dans ce cas de figure, les personnes qui y sont installées semblent y être bien. C'est donc une opération qui s'est plutôt bien déroulée et qui peut être utilisée comme une référence par la SEMI de Blanquefort et ce même s'il y a des points sur lesquels il conviendrait de s'améliorer.

S'agissant des améliorations et développements, il lui semble que les uns et les autres ont pris toute la conscience de ce que peut être et de ce que doit être la SEMI de Blanquefort dans les prochaines années. La SEMI de Blanquefort est un excellent outil et une excellente base de départ mais il est vrai que, compte tenu de ce qu'il y aura à faire dans les années futures ici à Blanquefort et pourquoi pas ailleurs le cas échéant, c'est un outil qui mérite d'être amélioré, notamment en termes de structure et de solidité financière. Les ratios de gestion sont effectivement excellents. Cependant, c'est un outil qui permet théoriquement sur le papier de construire entre 1 000 et 1 500m² de SHON (Surface Hors Œuvre Nette) par an, ce qui, compte tenu des projets et des obligations posés par le PLH (Programme Local de l'Habitat), peut finalement paraître assez faible si l'on veut utiliser la SEMI de Blanquefort de manière très efficace. En parallèle de ce renforcement financier essentiel, un renforcement au niveau des moyens humains est également nécessaire. Or, c'est précisément ce à quoi il a été procédé depuis le 1er décembre en engageant et en s'assurant la collaboration de Sophie MENET qui était Directrice Adjointe de la SEM de Bègles qui est une SEM importante au niveau de la Communauté urbaine de Bordeaux et qui a mené de nombreux projets notamment en matière de réhabilitation ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), un exemple significatif étant celui de la Cité Yves FARGES. Sophie MENET va apporter à la structure un certain nombre de compétences en termes de relation avec les locataires, en termes de suivi du patrimoine mais aussi en termes de programmation d'urbanisme et de projets en matière d'aménagement. Néanmoins, au-delà de tout cela, il y a quand même un certain nombre de choses et d'éléments de contexte extérieur qu'il leur faut obligatoirement prendre en compte notamment en matière de politique du logement menée par l'Etat. En effet, un certain nombre de choses leur sont proposées voire imposées et appellent de leur part certaines inquiétudes ou réflexions et ce dans la mesure où l'Etat souhaite manifestement les conduire vers une certaine concentration des outils en matière de logement et en particulier des opérateurs et bailleurs sociaux. Ainsi, pour conserver leur indépendance et leurs marges de manœuvre à la fois politique et d'une certaine manière presque éthique, il leur faut effectivement se préoccuper du renforcement et du développement de la SEMI de Blanquefort qui devrait certainement être autre chose qu'un outil purement blanqueforto-blanquefortais. C'est en tout cas l'objectif des mois et années qui viennent.

Jean-Christophe GUILLAUME explique que, en 2007, le rapport de la Mission Interministérielle sur l'Inspection du Logement Social avait effectivement noté, parmi les quelques points faibles de la

SEMI de Blanquefort, une stratégie en matière de développement qui était relativement peu lisible et une stratégie patrimoniale qui ne l'était pas plus. Ce rapport avait également noté la capacité de développement de la SEMI de Blanquefort qui est une petite SEMI en termes de taille mais qui est quand même une structure avec un effectif de sept personnes. Ainsi, la SEMI de Blanquefort a une capacité de développement qui doit dépasser le périmètre de la commune de Blanquefort. Ce rapport a interpellé tout le monde si bien qu'un travail est en cours sur ce sujet. La SEMI de Blanquefort est donc aujourd'hui à un tournant en termes d'orientations stratégiques. Cela lui semble aller plutôt dans le bon sens.

Mesdames Chantal BULTEAU, Martine DUMAS et Véronique FERREIRA et Messieurs Vincent FELTESSE, Olivier EDANT et Jean-Christophe GUILLAUME, membres du Conseil d'Administration de la SEMI, ne prennent pas part au vote.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions (J. TARIS, S. GIRARD, N. GAUTIER, M. BAUMET et J-L. ALBENTOSA).

RAPPORTEURS CHANTAL BULTEAU / VERONIQUE FERREIRA

Affaire n°09.133 : Rapport sur la situation du logement à Blanquefort

Chantal BULTEAU présente le rapport sur la situation du logement à Blanquefort.

Elle souligne en préalable que réfléchir au logement sur Blanquefort ce n'est pas simplement le logement à Blanquefort mais c'est bien le ramener notamment dans son contexte. Le logement est un sujet passionnant et passionné mais également complexe parce qu'il touche à des aspects financiers, économiques, juridiques mais aussi sociaux.

Elle rappelle que l'habitat fait l'objet d'un certain nombre d'études et ce au travers d'éléments de planification. Elle en fait une brève revue.

Au niveau du territoire, le SCOT ou Schéma de COhérence Territoriale englobe l'aire métropolitaine soit 97 communes. Il porte un regard sur l'habitat et sur les mouvements résidentiels au sein de ce territoire. Elle ajoute qu'il est actuellement en cours de révision. Il y a ensuite le PLU ou Plan Local d'Urbanisme qui se trouve, quant à lui, au niveau du territoire de la Communauté urbaine. En cohérence avec le SCOT, il traite des zones urbaines mais aussi des zones naturelles. Il est également en cours de révision. Enfin, il y a le PLH ou Programme Local de l'Habitat qui va lui-aussi entrer en révision. Suite à la loi de Christine BOUTIN votée en mars 2009 mais aussi en lien avec le Grenelle de l'Environnement, il a été décidé de joindre le PLU et le PLH en termes de réflexion au niveau de l'habitat. Au niveau du territoire, cela signifie que, à un moment donné, il va falloir réfléchir en même temps aux espaces que l'on préserve et aux espaces que l'on urbanise.

Au-delà de ces documents de planification, ce que l'on doit avoir en tête c'est que l'on a à loger des populations : des hommes, des femmes, des enfants, des jeunes, des moins jeunes, des personnes handicapées ou qui pourront le devenir, des populations vieillissantes, etc. Ainsi, il faut avoir une vision réaliste de la situation et voir comment la municipalité peut adapter sa politique de l'habitat par rapport à l'ensemble des éléments précédemment évoqués. A ce titre, comme un certain nombre de ces documents - SCOT et PLU - sont en cours de révision, elle explique qu'une étude sert aujourd'hui de référence : « Regards croisés sur la ségrégation socio-spatiale en Gironde ». Elle est le fruit d'un travail partenarial relativement conséquent entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et l'A'Urba (Agence d'URbanisme Bordeaux métropole Aquitaine). La CAF de la Gironde a donc fait des requêtes par rapport à sa population d'allocataires. Cette dernière a des allocataires qui dépendent des minima sociaux mais aussi des allocataires à revenus moyens ou modestes qui bénéficient ponctuellement de l'aide au logement. Elle tient d'ailleurs à s'arrêter un instant sur l'aide au logement et ce afin de donner quelques chiffres significatifs. Il faut bien les avoir en tête car, en face d'eux, il y a des loyers. Elle rappelle en préalable que, au-delà d'un certain plafond c'est-à-dire au-delà d'un certain montant de revenus, il n'y a pas d'aide au logement. Une personne isolée qui a un revenu imposable au-delà de 12 050€ par an c'est-à-dire à peu près 1 000€ par mois n'a pas droit à l'aide au logement. Quand on est un ménage c'est-à-dire deux personnes et qu'on a des revenus supérieurs à 14 650€ par an soit à peu près 1 200€ par mois, on n'a pas droit à l'aide au logement. Quand on est un ménage avec un enfant, donc au total trois personnes, et qu'on a des revenus au-delà de 18 750€ par an c'est-à-dire autour de 1 500€ par mois, on n'a pas droit à l'aide au logement. Or, elle le répète, il faut mettre en

face de ces chiffres le montant des loyers, loyers dont il était notamment question précédemment. Ainsi, ce qui ressort clairement de l'étude menée, c'est qu'il y a des populations à moyens et faibles revenus qui s'expatrient dans le reste du Département c'est-à-dire en dehors des principales zones urbanisées et qui, par conséquent, ne sont pas forcément là où il y a de l'emploi ni là où il y a des services. Or, cela entraîne des investissements au niveau des collectivités concernant notamment les services mais aussi des investissements forts en matière de transports pour les ménages et ce à l'heure où l'on parle du Grenelle de l'Environnement et de développement durable. Ce sont là des éléments importants dont il faut tenir compte lorsque l'on raisonne sur le logement.

Elle précise que ce rapport sur la situation du logement à Blanquefort en 2009 propose un certain nombre de tableaux et graphiques dont les données sont notamment issues de l'enquête INSEE sur le recensement de la population.

Ainsi, concernant le contexte démographique au niveau de la commune de Blanquefort, on a une confirmation du vieillissement de la population. De nombreux lotissements ont été construits sur la commune dans les années 70-80 et les personnes qui s'y sont installées vieillissent et restent sur la commune parce qu'elles s'y trouvent bien. En parallèle, il n'y a pas beaucoup d'arrivées de jeunes sur la commune. On note également une évolution de la structure des ménages avec une diminution de la taille des ménages (2,59 en 1999 et 2,41 en 2006) et une augmentation des personnes seules (23,4% en 1999 et 27,9% en 2006).

Comment sont logés les habitants ? On a un nombre de résidences principales toujours en augmentation : 6 087 en 2006 et 5 319 en 1999. Il y a 65% de maisons individuelles et 35% de logements en collectifs. Ainsi, la commune rassemble essentiellement du pavillonnaire. On a donc majoritairement de grands logements : 66% sont des T4 et plus ; c'est d'ailleurs là une particularité de la commune de Blanquefort par rapport aux autres communes de la Communauté urbaine de Bordeaux. 34% des résidences principales sont occupées par des locataires, 62% par des propriétaires. Enfin, on a des ménages qui vieillissent sur place : près de 30% d'entre eux occupent leur logement depuis plus de 20 ans. Ainsi, la commune de Blanquefort a un parc qui risque d'être à terme en sous occupation, mal adapté au vieillissement de la population et à son maintien à domicile.

Que peut-on dire du marché de l'immobilier et du coût du logement à Blanquefort ? On note tout d'abord une baisse des prix en accession liée à une augmentation du volume des biens à vendre. Elle reste prudente quant à cela car, bien que les chiffres aient été donnés par la Chambre des Notaires de la Gironde, il faut quand même savoir que, sur la commune, on a un volume de biens à vendre qui n'est pas énorme, ce qui fausse un peu les choses. On note ensuite des montants de loyer mensuels élevés pour répondre à une demande sociale : une maison de 80m² entre 700 et 960€ et un appartement de 8,5 à 12€ le m².

Véronique FERREIRA propose de faire un zoom sur la demande sociale au niveau du logement via le CCAS dans ce rapport sur la situation du logement à Blanquefort. Ainsi, les chiffres qu'elle va donner sont les chiffres du Contingent Mairie, Contingent Mairie qui correspond à des personnes qui se sont inscrites au CCAS et qui rentrent dans ses conditions sur l'année 2009. On a un arrêt des chiffres au 1^{er} décembre 2009.

155 foyers, multiples ou non, se sont inscrits au CCAS sur le Contingent Mairie. Concernant l'état des demandes de logements, il y a une extraordinaire demande notamment au niveau des T3 : 61 demandes ont été déposées mais, au niveau du Contingent Mairie, seulement 14 personnes soit 23% de la demande ont pu être relogées. La demande se porte donc principalement sur des T3, à 60%, puis sur des T2. Elle souligne qu'il y a très peu de demandes au niveau des T5 parce que, même lorsqu'il y a des familles nombreuses avec beaucoup d'enfants, ce sont des personnes qui, pour la plupart, touchent les minima sociaux. Or, dans tous les cas, même si la taille de l'appartement correspondrait à leur besoin, cela ne correspond pas en réalité à leurs ressources. Ainsi, elles préfèrent être dans des appartements avec moins de chambres et mettre plusieurs enfants par chambre, mélangeant parfois des âges assez éloignés voire les sexes, et ce parce qu'elles n'ont de toute façon pas les moyens de faire différemment.

Elle présente un tableau qui propose une comparaison entre les foyers qui touchent les minima sociaux soit 85 foyers pour l'année 2009 et ceux qui ont des revenus supérieurs aux minima sociaux soit 70 foyers pour l'année 2009. Elle précise que ce sont là des foyers inscrits au CCAS. Elle estime que ce tableau est intéressant parce qu'il montre l'extrême difficulté à se loger pour les plus démunis et ce dans le logement social car il est bien évident que ce n'est même pas la peine pour eux de songer au

logement privé. Ainsi, ce sont des personnes qui sortent plus que les autres du Contingent Mairie c'est-à-dire qu'elles abandonnent la recherche de logements, préférant rester pour un intervalle assez long dans une période d'hébergement par de la famille ou par des amis et ce parce qu'elles ne se sentent pas en capacité financière d'accéder à un logement autonome. Elle indique que 24% des personnes qui sont sorties du Contingent Mairie touchaient les minima sociaux alors que seulement 17% des personnes qui ne les touchaient pas en sont sorties. Qui sont les personnes que le Contingent Mairie arrive à reloger ? 18% des personnes relogées touchaient les minima sociaux et 31% étaient au-dessus des minima sociaux. Elle rappelle que l'attente est très importante. Or, 54% des foyers qui attendent encore un logement par le Contingent Mairie touchent les minima sociaux.

Quel bilan peut-on tirer de tout cela ? Il paraît relativement évident que les loyers des logements conventionnés sont à l'heure actuelle trop élevés pour une partie de la population qui est en réelle difficulté de logement. Ainsi, concernant le logement conventionné, il y a finalement des difficultés aux deux extrémités. Tout d'abord, le logement très social manque pour les personnes qui sont aux minima sociaux. Ensuite, il y a le problème des personnes qui ne sont notamment pas en capacité d'avoir des aides au niveau de l'APL et qui rentrent dans le logement conventionné mais parfois avec difficulté. En effet, elle rappelle que, avant la dernière loi sur le logement, 80% de la population pouvait prétendre à du logement conventionné alors que, aujourd'hui, on est passé à 70%. Ainsi, ce sont là des personnes qui sont parfois obligés de se tourner vers le privé. Or, il faut quand même savoir que, dans le privé, on exige en revenu le triple du loyer payé. Elle donne un exemple. Sur la commune de Blanquefort, un certain nombre de T2 du parc locatif privé ont un loyer à 500€ par mois, sans les charges. Cela signifie qu'il faut gagner au moins 1 500€ par mois pour pouvoir y prétendre. Or, atteindre 1 500€ par mois pour une personne isolée, ce n'est pas forcément évident. Ainsi, elle considère qu'il y a donc toute une réflexion à mener sur le logement et tout particulièrement sur le logement très social qui manque réellement, notamment au niveau de la commune de Blanquefort.

Chantal BULTEAU tient à conclure cette présentation du rapport sur la situation du logement à Blanquefort en donnant quelques éléments concernant le PLH. En 2008, le nombre de résidences principales était de 6 021. Le nombre de logements locatifs conventionnés était de 1 464. Le taux de logements locatifs conventionnés était de 24,31% en 2008 et de 22,97% en 2006. Les objectifs PLH de production de logements par an étaient de 121 et, dans cet objectif général, les objectifs de production de logements conventionnés étaient de 28. La production de logements se situe à 70% des objectifs du PLH sur la période 2000-2008.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Jean-Christophe GUILLAUME explique que, lorsque l'on observe la politique sociale nationale depuis les années 1950-1960, on s'aperçoit que cette dernière est essentiellement tournée vers les personnes âgées. Or, ce sont elles qui cotisent le moins et qui, la plupart du temps, bénéficient de la gratuité des transports et d'un certain nombre d'avantages. Pour celles qui sont propriétaires, elles sont propriétaires de biens qui sont désendettés. La population jeune essaye, quant à elle, de mettre le pied à l'étrier pour rechercher un emploi mais aussi pour rechercher un logement et se heurte souvent au problème précédemment relevé dans le rapport qui leur a été présenté. En revanche, dans le rapport, on n'a pas la distinction entre ce qui est fait pour les personnes âgées et ce qui est fait pour les jeunes.

Au niveau de la politique sociale globale de la commune de Blanquefort, il demande si la municipalité a aujourd'hui des indicateurs par rapport à l'action sociale à mener en direction des personnes âgées mais aussi en direction des personnes plus jeunes et ce notamment via les clés de répartition.

Les personnes âgées sont bien à Blanquefort et décident d'y rester : c'est un constat. Toutefois, cela ne va pas forcément dans le bon sens parce que, pour qu'une collectivité vive, il faut qu'il y ait un renouvellement ; ainsi, la commune a tout intérêt à accueillir un plus grand nombre de jeunes. En revanche, en termes d'accompagnement, sait-on exactement où on en est aujourd'hui ?

Monsieur le Maire tient à apporter quelques éléments de réponse. Il explique tout d'abord qu'il n'est pas certain que la commune de Blanquefort ait les moyens d'agrèger les choses en termes de prestations. En revanche, tous connaissent la tendance nationale : la pauvreté était chez les personnes âgées dans les années 70 et elle est chez les jeunes depuis les années 90. La tendance s'étant complètement inversée, les personnes âgées qui ont donc logement et retraite sont aujourd'hui relativement préservées. A Blanquefort, la municipalité a mis en début de mandature la question de la

jeunesse comme un des axes prioritaires de sa politique. Par ailleurs, quand la municipalité explique année après année qu'elle veut faire du logement social à Blanquefort, c'est bien parce que, si la commune ne fait pas du logement social ou du logement aidé, elle n'arrive pas à accueillir des jeunes couples, et ce bien évidemment à quelques exceptions près, car il faut mettre en regard le prix des loyers avec les revenus.

Véronique FERREIRA explique qu'elle est tout à fait d'accord sur le fait que cet agrégat est assez difficile à faire. Au niveau de la population jeune et concernant le logement, ce qui est important à réaliser c'est effectivement du logement conventionné parce que les premiers salaires ne permettent absolument pas de se loger dans le privé. Elle rappelle qu'il faut en outre être en CDI. Il faut donc penser des appartements de petite taille pour les jeunes mais également pour les seniors. En effet, il ne faut pas oublier que les retraites sont depuis quelques années en train de baisser de manière importante. Ainsi, La Passerelle fait le constat d'une augmentation du nombre de retraités qui doivent se rendre à l'épicerie sociale. Ces personnes sont parfois propriétaires de logement. Pour autant, il y a une politique sociale à mener envers eux comme, par exemple, les aider à payer les charges sur des maisons qui sont parfois grandes et ce alors que ce sont les leurs ou encore les aider dans l'accès à la nourriture.

Monsieur le Maire considère effectivement que leur politique d'habitat et de logement devra, dans les années qui viennent, aller dans deux sens. D'une part, pour les personnes âgées, il va falloir proposer des logements plus petits ou en tout cas en centre-ville c'est-à-dire là où il y a des services. En effet, tous ont en tête des personnes qui avaient une maison sur Blanquefort et qui, l'âge venant, ne souhaitent plus avoir à entretenir cette maison mais désirent rester sur la commune et vont donc parfois dans du collectif. D'autre part, pour les jeunes, il va nécessairement falloir mener une politique de logement social parce que, même si ces personnes âgées vendent leur maison pour passer à du logement plus petit, les coûts de vente sont tels que les jeunes couples ne pourront de toute manière pas racheter ces logements.

Chantal BULTEAU précise que la question à se poser est la suivante : quelles propositions d'habitat peut-on faire ? En même temps, il ne s'agit pas de faire une politique d'habitat cloisonnant les choses : les personnes âgées d'un côté, les jeunes d'un autre, etc. Le but du jeu est quand même de faire une ville à vivre ensemble. La mixité sociale, c'est effectivement la mixité de revenus mais aussi la mixité de génération. C'est tout cela qui permet de faire vivre une ville. On ne peut bien évidemment pas forcer les gens à vivre ensemble mais on peut en tout cas contribuer à réfléchir à ce que la ville soit faite pour tout le monde.

Monsieur le Maire indique que, même si c'est un des aspects de la mixité sociale, la notion de mixité générationnelle émerge de plus en plus ; c'est là un enjeu important d'où le fait qu'on lui ait attribué un terme propre.

En tant que Président de la Communauté urbaine de Bordeaux, il peut dire que toutes les communes s'interrogent aujourd'hui sur cette nécessité de produire davantage de logements sur l'agglomération bordelaise. En effet, à l'heure actuelle, on voit bien que les jeunes quittent l'agglomération bordelaise parce qu'ils ne sont pas en capacité de trouver un logement. Il faut donc trouver le bon équilibre parce qu'il n'est évidemment pas question de dénaturer les communes. En même temps, ce n'est pas possible que les jeunes habitent à 40 voire 50 kilomètres de l'agglomération bordelaise. Il rappelle que la Communauté urbaine de Bordeaux rassemble entre 80 et 90% des emplois du département. Or, tout cela engendre chaque jour des norias de véhicules. A un moment donné, il va donc falloir réconcilier ces deux choses.

Brigitte GUYONNAUD souligne qu'il y a aujourd'hui de plus en plus de personnes âgées en situation de surendettement voire de procédure de rétablissement personnel. Elle estime que c'est quand même là quelque chose qu'il faut également prendre en compte dans leurs choix.

RAPPORTEUR OLIVIER EDANT

Affaire n°09.135 : Budget primitif 2010 – Budget principal

Lecture est donnée du projet de Budget Primitif 2010,

- au niveau des Chapitres pour la section d'Investissement avec définition de six opérations :

- 200202 - Parc de Majolan
- 200502 - Enfouissement des réseaux
- 200904 - Propriété La Vacherie
- 201001 - Réhabilitation Parc de Corbeil
- 201002 - Parc de Tanaïs
- 201003 - Bâtiment de stockage E. Miart

- au niveau des Chapitres pour la Section de Fonctionnement.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	3 949 585,00 €
Recettes (dont 1 738 773,00 € de virement de la Section de Fonctionnement)	3 949 585,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	23 125 716,00 €
Recettes (dont 7 516 000,00 € proviennent des contributions directes)	23 125 716,00 €

Ainsi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs :

- de voter le Budget Primitif 2010 tel qu'il est présenté dans le document joint.

Olivier EDANT débute son intervention sur le Budget Primitif 2010 en remerciant les services financier et comptable de la ville et tout particulièrement la Directrice des Affaires Administratives et Financières, Fernanda CAULEY, pour le travail effectué.

Le Budget Primitif 2010 a demandé un travail tout à fait particulier compte tenu du contexte. Comme cela a déjà été évoqué lors de la présentation des Orientations Budgétaires, le Budget Primitif 2010 est, pour la première fois, en diminution à la fois en dépenses et en recettes de fonctionnement, ce qui est une situation totalement inédite et atypique mais aussi, d'une certaine manière, assez inquiétante.

Il indique que la présentation de ce Budget Primitif 2010 va se dérouler en deux parties : la première rappelant la méthode adoptée pour l'élaborer et la seconde revenant sur les grands choix budgétaires retenus.

S'agissant de la méthode adoptée pour élaborer ce Budget Primitif 2010, il rappelle quelques éléments déjà évoqués lors de la présentation des Orientations Budgétaires.

Il y a tout d'abord la prise en compte du contexte et d'un certain nombre de contraintes extérieures. La situation économique et sociale reste effectivement préoccupante : les signaux sont toujours inquiétants que ce soient les signaux sociaux, les signaux économiques ou encore les signaux financiers. La réalité de ce que tous constatent au quotidien en tant qu'élu mais aussi en tant que salarié ou dirigeant d'entreprise est bien éloignée de ce qu'on leur fait miroiter dans la presse ou à la télévision. Ainsi, il estime que les difficultés sont largement devant eux. A un moment donné, il va certainement falloir arrêter de parler de crise : il ne s'agit pas d'une crise dont on espère un jour voir la fin mais il s'agit, plus simplement ou de manière beaucoup plus complexe selon le sens dans lequel on le prend, d'une véritable mutation dont on attend toujours de pouvoir essayer d'identifier le début, ce

qui est largement plus difficile et, d'une certaine manière, largement plus inquiétant. En parallèle, on constate l'intensification du désengagement de l'Etat. Ce désengagement a des effets désormais visibles : baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, disparition de divers crédits et transferts déguisés de compétences. La DGF est globalement annoncée comme étant en progression. Or, pour la commune de Blanquefort, elle est en réalité en diminution de 1%. Il faut également compter avec la disparition dorénavant systématique de divers crédits certes parfois modestes mais d'autres fois plus importants, crédits qui viennent, en tout état de cause, en diminution des recettes sur lesquelles la commune peut compter et qui portent à la fois sur la politique ou les contrats enfance, sur la culture, etc. De surcroît, ce désengagement est un choix politique mais un choix politique non assumé qui consiste à appauvrir délibérément l'Etat. Il souligne sans y revenir plus longuement que, les recettes de l'Etat et celles des communes diminuant, le désormais célèbre dossier du paquet fiscal se fait aujourd'hui plus prégnant. Il indique, par ailleurs, qu'il y avait encore un certain nombre de lignes dans la presse du jour s'agissant de la scandaleuse voire pathétique décision de diminuer la TVA sur la restauration et ce avec les effets que l'on connaît sur les prix pratiqués dans les restaurants et sur les salaires des employés. C'est en tout cas et pour cette seule mesure un appauvrissement de 2,5 milliards d'euros. Or, c'est bien là un choix politique tout à fait délibéré mais pas forcément très clairement assumé. Il y a ensuite la poursuite de la réforme des collectivités territoriales et de la fiscalité locale par laquelle il s'agit dorénavant très clairement de transformer la fiscalité locale en simple dotation et finalement de délocaliser les conflits qui pourraient les opposer à l'Etat. Ainsi, les discussions auront dorénavant lieu entre les communes et les intercommunalités et entre les intercommunalités et les départements, départements dont la structuration politique n'est aujourd'hui pas forcément favorable au Gouvernement actuel. Enfin, le point de contexte le plus important et le plus déterminant dans ce dossier budgétaire est celui de la réduction brutale du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle. Il ne revient pas sur les détails techniques. La réduction quasiment à zéro de ce fonds provoque pour la commune de Blanquefort une perte de recettes nette de 560 000€ et ce dès le Budget Primitif 2010. Cela représente une réduction de 150 000€ environ pour Le Taillan Médoc et de 200 000€ environ pour Parempuyre.

Il y a ensuite la maîtrise des fondamentaux. Il s'agit d'un certain nombre de bases budgétaires et financières sur lesquelles la municipalité souhaitait se reposer. En matière de recettes, il y a, autant que faire se peut, un ajustement très précis des recettes et ce en tenant compte de la stricte réalité des choses. On note : le recul de la dotation forfaitaire, la baisse des compensations fiscales, la stabilité des tarifs des services et la disparition du FDPTP. La dotation forfaitaire versée par l'Etat est très clairement en recul de 1%. On retrouve également un certain nombre de baisses de compensations fiscales notamment en matière de Taxe Professionnelle et de Taxe Foncière, ce qui laisse bien évidemment toujours songeur sur la pérennité et l'efficacité de ces mesures de compensations. Il souligne, par ailleurs, qu'il ne s'attardera pas là sur la réforme de la Taxe Professionnelle. La stabilité des tarifs des prestations municipales a également été décidée et d'ores et déjà annoncée : il s'agit de ne pas rajouter à la diminution du pouvoir d'achat des uns et des autres. Il faut tout de même rester lucide et modeste quant à cela car ce n'est malheureusement qu'une goutte d'eau dans l'océan des dépenses des ménages. Par ailleurs, la municipalité a tenu compte de la disparition du FDPTP dans ce Budget Primitif 2010 et ce sans tenir compte d'éventuels ajustements législatifs voire communautaires ou départementaux qui, en tout état de cause, ne pourraient être qu'une bonne surprise. En l'état actuel des choses, un de leurs fondamentaux est aussi la pression fiscale constante. Ainsi, pour la huitième ou neuvième année consécutive, les taux n'augmentent pas. Il explique toutefois que la municipalité se retrouvera certainement à un moment donné au pied du mur voire dos au mur. En effet, elle bénéficiait jusqu'à maintenant d'une certaine dynamique des bases du fait de l'augmentation que prévoyait chaque année le législateur dans la Loi de Finance. Or, cette dynamique des bases de quelques % va dorénavant être cantonnée à quelques dixièmes de %. Mécaniquement et de manière assez astucieuse, la décision d'augmenter les impôts pèsera désormais sur les collectivités locales et donc sur les communes.

En matière de dépenses, il y a notamment la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ces dernières années et en l'occurrence sur le dernier Compte Administratif, cela leur a enfin permis d'aboutir à une inversion de l'effet ciseaux. Ainsi, cette logique doit être non seulement poursuivie mais intensifiée. Bien que beaucoup ait déjà été fait, la municipalité a demandé une nouvelle fois aux services de faire un effort de rationalisation et d'optimisation. Il estime que l'on peut dorénavant considérer, si ce n'est que tout a été fait, qu'il s'agira en tout cas par la suite d'attaquer le muscle ; or, cela demandera d'autres débats que le simple fait de savoir si l'on peut faire mieux avec autant. Le marché des

assurances de la ville, du SIVOM et du CCAS est un exemple d'optimisation dans la mesure où la manière dont la municipalité a mené et négocié ce marché a permis à la commune d'avoir un poste en recul de 100 000€ par rapport au marché précédent. C'est là une économie extrêmement substantielle qui a été réalisée. Il explique également qu'un certain nombre d'ajustements budgétaires ont été faits là-aussi pour coller au plus près de la réalité et éviter qu'un certain nombre de soupapes, de petites lignes de sécurité, etc. soient dispatchées sur l'ensemble du Budget et sur l'ensemble des services. Ainsi, tout cela est dorénavant centralisé sur une seule ligne, ce qui permet d'améliorer la visibilité tout au long de l'année. Il y a, par ailleurs, un certain nombre de démarches beaucoup plus volontaristes. S'agissant du poste du personnel, il rappelle que ce dernier est le poste le plus important du Budget en termes de fonctionnement puisqu'il représente près de 60% du budget. Des négociations avec les représentants du personnel ont été menées et ce afin de s'entendre sur ce que doit être le Régime Indemnitaire du personnel pour les prochaines années. Si l'on s'en tient au strict point de vue financier, cela a eu le double avantage de permettre à la municipalité de raisonner sur une enveloppe en légère progression et de lui donner quelque assurance pour les années futures. Intégrant l'ensemble des contraintes, tout le monde a joué le jeu. Il estime que l'accord qui a été conclu et voté à l'unanimité dans les différentes instances est, de ce point de vue-là, tout à fait satisfaisant. Le volontarisme se retrouve aussi dans un certain nombre de choix qui portent sur des sommes bien entendu beaucoup moins importantes mais qui sont importants en matière de pratiques et ce s'agissant de la maintenance, de l'entretien notamment des espaces verts, de l'éclairage, etc. Il souligne également le volontarisme en matière de choix de gestion du patrimoine et d'utilisation des locaux communaux. Ainsi, par exemple, l'acquisition des locaux de l'ABC permet à la commune d'économiser près de 100 000€ de loyer. Dans cette maîtrise des fondamentaux en matière de dépenses, il y a aussi la maîtrise de l'endettement et l'autofinancement de l'investissement. La municipalité n'a effectivement pas souhaité endetter plus que nécessaire la commune. Au contraire, près de 900 000€ vont être consacrés au remboursement des annuités d'emprunts et vont donc réduire l'endettement de la commune. Tout cela leur permet de conserver des marges de manœuvre pour le Budget 2010 et surtout, compte tenu des incertitudes précédemment évoquées, de préserver des marges de manœuvre pour les budgets futurs avec justement la possibilité de jouer sur ce levier.

S'agissant des grands choix budgétaires retenus pour dérouler ce Budget Primitif 2010, il précise qu'il est toujours difficile et délicat de présenter ces choix parce qu'il y a un certain nombre de projets et de choses retenus qui apparaissent clairement dans le budget et d'autres qui sont beaucoup moins évidentes. Ainsi, comme on le dit souvent, tout n'est pas dans le budget mais il lui semble qu'il convient malgré tout d'en faire état ici parce que ce sont des choses importantes voire fondamentales. Les choix budgétaires en matière économique sont typiquement des choix qui n'apparaissent pas forcément en tant que tels dans le budget ou qui apparaissent à la marge. Il explique qu'ils apparaissent bien évidemment clairement au travers de la subvention que la commune de Blanquefort verse à Bordeaux Technowest. Cette association accompagne la commune en matière de développement économique et ce de manière très efficace : on la voit à l'œuvre dorénavant tous les jours sur le suivi de la Zone et sur la mise en place de la pépinière. Néanmoins, au niveau de la commune, ce sont aussi des moyens consacrés en interne : les services de l'aménagement et du développement dirigé par Franck BOUILLON ou les services techniques dirigés par Xavier DAROS travaillent effectivement sur ce domaine-là et mènent tous les jours une action très précise et très efficace en la matière pour que les conditions de travail et les conditions d'attractivité de la Zone soient les plus optimales possibles. Concernant les choix budgétaires en matière sociale, il précise qu'il y a la volonté de voir renforcé le rôle du CCAS en matière d'accueil, de coordination ou encore de formation, et ce compte tenu de l'environnement social, économique et financier. Il rappelle que le CCAS dispose de son propre budget, budget qui est financé et abondé par la subvention versée par la commune. Ainsi, on y retrouve les mêmes exigences en matière budgétaire et financière. Cela se traduit cette année par une subvention stable pour le CCAS mais qui, en revanche, inclut un certain nombre de projets, un certain nombre d'améliorations et un certain nombre de choses nouvelles qui tentent en tout cas de coller au plus près de la réalité sociale de Blanquefort.

En ce qui concerne les choix budgétaires en matière de vie locale, il y a bien évidemment un soutien réaffirmé aux associations et ce que ce soit en fonctionnement par l'intermédiaire des subventions ou que ce soit en termes de travaux - par exemple sur le secteur des sports pour un montant de près de 450 000€ ou encore à l'ABC. Il explique qu'il y a aussi un soutien à la culture et ce dans le souci à la fois de pérenniser l'existence des scènes - Les Colonnes au niveau de l'EPCC - et de pérenniser les

structures - l'Ecole de Musique. Il y a enfin la poursuite de la réalisation d'aménagements structurants et d'équipements de proximité. Ainsi, près de 400 000€ seront consacrés au réseau de voirie et à l'enfouissement des réseaux. Une somme de 400 000€ a également été inscrite concernant La Vacherie soit environ 150 000€ correspondant à sa préservation en termes d'étanchéité et de toiture et 250 000€ correspondant aux stricts honoraires de maîtrise d'œuvre c'est-à-dire la possibilité de commencer à travailler en termes de programmation et de projet avec architectes, programmistes, etc. Il y a aussi 250 000€ pour les premiers travaux de sécurisation de Tanaïs. Par ailleurs, l'aménagement du Parc de Corbeil est également prévu.

Concernant les choix budgétaires en matière d'habitat et de logement, il y a le renouvellement des budgets consacrés au Pass Foncier via les futures opérations (notamment le programme Roldan-Labonne) et le renforcement financier de la SEMI de Blanquefort. Ce renforcement va se faire par un apport prévu à hauteur de 100 000€ en Compte Courant, l'apport en Compte Courant ayant le double intérêt de renforcer de manière immédiate la capacité d'investissement de la SEMI tout en étant une somme consacrée provisoirement à cette destination puisque la SEMI est réputée la rendre à la commune sous une période de deux ans renouvelable une fois donc en l'occurrence 4 ans. Cela va non seulement dans le sens de la réalisation des projets mais aussi dans celui de la préservation de la capacité d'investissement de la commune. En effet, d'un point de vue technique, c'est une somme qui, sur le budget, est à la fois inscrite en dépenses et en recettes puisqu'elle est destinée à revenir in fine à la commune.

En ce qui concerne les choix budgétaires en matière de démocratie locale et de développement durable, il y a un certain nombre de sommes inscrites notamment en faveur des jurys citoyens et de la future Commission Extra-Municipale.

Il tient à faire une dernière remarque s'agissant de l'élaboration de ce Budget Primitif 2010.

Il précise qu'il a voulu ouvrir le débat sur ce budget de la manière la plus large possible. Toutefois, il a parfois regretté que la présence des uns et des autres ne soit pas systématique ou davantage systématique dans les différentes instances destinées à travailler sur le sujet.

Il indique ensuite qu'un certain nombre de choses ont été évoquées à la fois dans le groupe majoritaire mais aussi avec les élus de l'opposition lors du Conseil Municipal de novembre dernier quant à un certain nombre de ces choix budgétaires. Ainsi, des choses ont été entendues et surtout prises en compte, les deux principales portant sur le dossier de La Vacherie et le dossier de l'Ecole de Musique. La diminution du budget initial consacré à La Vacherie est à souligner. En effet, c'est là un projet important et qui doit être partagé par le plus grand nombre mais, en l'état actuel des choses, le projet n'a pas atteint sa maturité complète. S'agissant de l'Ecole de Musique, il était là envisagé un investissement extrêmement important puisqu'il était de près d'un million d'euros. C'était un projet prêt à sortir mais élaboré dans un contexte financier tout à fait différent de celui que l'on connaît actuellement. Ainsi, il leur a semblé de leur responsabilité de remettre l'ouvrage sur le métier. Tous sont parfaitement conscients que l'Ecole de Musique est un outil extrêmement important au niveau de la commune ; il mérite d'être amélioré et certainement d'être agrandi et étendu. En revanche, il est aussi de leur responsabilité de dire qu'il s'agit de réfléchir de manière beaucoup plus précise et beaucoup plus affinée sur ces choses-là compte tenu du nouveau contexte financier.

Il souligne enfin que la commune a besoin de visibilité d'un point de vue technique et financier. On peut effectivement leur reprocher ou du moins contester un certain nombre de leurs choix mais on ne peut en revanche pas leur reprocher d'être extrêmement fins et précis en matière de gestion financière. Il estime qu'il est nécessaire que la commune ait ses outils de perspectives, de gestion, etc. Néanmoins, le débat va dorénavant au-delà : il s'agit de mettre sur la table des outils à la fois prospectifs et stratégiques. A ce titre, il rappelle qu'un certain nombre de communes et, au-delà d'elles, la Communauté urbaine de Bordeaux votent ce que l'on appelle un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI). Ainsi, il est sans doute temps que les uns et les autres, majorité et opposition voire même plus largement la population blanquefortaise qui voudrait à un moment ou à un autre sous une forme ou sous une autre s'y intéresser réfléchissent ensemble au plan d'investissements de la commune sur plusieurs années, document qui serait, pour terminer, mis au vote en Conseil Municipal. Le PPI est un document qui évolue c'est-à-dire qu'il n'est pas figé dans le temps. Il considère que c'est là un outil qu'il serait dorénavant intéressant de partager.

Il clôt ainsi cette présentation du Budget Primitif 2010.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Nathalie GAUTIER donne lecture de son intervention :

« Le Budget 2010 que vous soumettez à notre vote s'inscrit dans un contexte International et National difficile, car, même si les experts, et notamment le Fonds Monétaire International, estiment que la profonde récession mondiale est terminée, la reprise, bien qu'amorcée, devrait être lente et la croissance mondiale anticipée, bien que positive, serait pour 2010 aux environs de 3%, contre plus de 5% en 2007.

En France, la consommation des ménages notamment ne devrait évoluer que de 0,6% sur l'année 2009, et l'évolution du Produit Intérieur Brut n'atteindrait que 1,2% en 2010 avec une inflation à hauteur de 1,4%.

Au niveau local, nous sommes impactés à la fois, comme toutes les collectivités, par une stagnation, voire une diminution des dotations de l'Etat, et, plus inquiétant, par une quasi-disparition du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle consécutive au départ de FORD, disparition dont l'Etat, vous le concédez, n'est pour rien.

Dans ce contexte, une baisse de plus de 500 000€ de nos recettes est prévue, compensée, et c'est à noter, par une baisse des charges à caractère général et une faible évolution des charges de personnel.

Deux réserves cependant doivent être soulignées :

❖ La baisse des recettes est structurelle et rien ne laisse à penser qu'elle pourra être endiguée dans les prochaines années, la ville n'en maîtrisant pas l'évolution, et la réforme de la Taxe Professionnelle laissant, malgré les modifications adoptées par le Sénat, d'importantes zones d'ombre dans son impact sur la Communauté urbaine de Bordeaux et, par ricochet, sur notre commune.

❖ La diminution des dépenses s'accompagne, au-delà de la maîtrise des frais de fonctionnement, par une baisse des prestations assurées par la ville au service de ses habitants. Je ne citerai, pour mémoire, que l'état des trottoirs ou de nos espaces verts... en n'oubliant pas que leur entretien fait aussi partie du développement durable.

Il s'agit de choix politiques, peut-être dictés par un environnement financier contraint, sur lesquels votre communication, pourtant par ailleurs prolixe, est curieusement taisante.

Si on ne peut que se féliciter des véritables efforts de gestion réalisés, en matière d'assurance ou de gestion active du patrimoine par exemple, cette diminution de la qualité des prestations ne peut que nous inquiéter, si elle s'intensifiait dans la durée.

Les dépenses d'équipement, malgré un emprunt de plus de 1 500 000€, sont limitées à 2 815 288€ alors que le détail que vous avez fourni fait état d'un total de 2 915 288€ ! 100 000€ auraient-ils disparus lors des derniers arbitrages ou devons-nous y voir des erreurs de saisie ?...

Détail me direz-vous ! Mais qui interpelle, vous en conviendrez.

J'espère que le bureau de Carlos au Stade Emile Miart n'en fera pas les frais ! J'ignore en fait qui est ce Carlos, mais il semble, d'après votre document, que ses fenêtres aient besoin d'être changées, et je ne voudrais pas qu'il attrape froid !!

Plus sérieusement, et au-delà de l'inventaire à la Prévert que vous nous avez communiqué, nous regrettons l'absence de visibilité sur ces dépenses d'équipement, qui ne s'inscrivent pas sur un plan prévisionnel des investissements pluriannuels ou tout au moins s'il existe, auquel nous n'avons pas été associé.

Mais peut-être vaut-il mieux, pour connaître vos projets, participer aux Lundis à la Blanquefortaise que siéger au Conseil Municipal.

Nous estimons enfin, mais je crois Monsieur EDANT que nous partageons ce sentiment, que le Budget gagnerait en clarté par un vote au mois de mars, après le Compte Administratif, en intégrant les restes à réaliser et excédents de l'exercice clos.

Un Budget unique apporterait une vision globale sur les finances communales et faciliterait sa compréhension.

Incertitudes sur les dépenses de fonctionnement et absence de lisibilité des programmes d'investissement amèneront notre groupe à voter contre ce Budget 2010 qui témoigne des choix mal adaptés aux attentes de nos concitoyens et aux enjeux de notre commune. »

Jean-Christophe GUILLAUME explique qu'il ne tient pas à revenir et ce pour la énième fois sur le débat national et le fameux grand désengagement de l'Etat. Il souhaite faire du local et donc s'intéresser plus précisément à la situation blanquefortaise.

Le Budget 2010 de la commune de Blanquefort s'inscrit globalement dans le même équilibre que celui des années 2008 et 2009. La situation financière de la commune est aujourd'hui saine mais elle demeure fragile et, dans tous les cas, laisse dorénavant des marges de manœuvre restreintes pour assurer à la ville son plein développement.

Il revient sur les choix stratégiques de la majorité, choix qui se retrouvent dans la politique municipale qu'elle entend mener. Il va là s'intéresser plus précisément à trois points : la politique d'investissement, la politique tarifaire sur certains services et la politique Ressources Humaines et le déploiement du personnel municipal.

Tout d'abord, concernant la politique d'investissement, il souligne que, sur les presque 4 millions d'euros consacrés à l'investissement, seul 1,2 million d'euros concerne des opérations nouvelles dont notamment celle de La Vacherie, une bonne partie du budget investissement étant allouée aux dépenses d'équipement et d'entretien du patrimoine. Pour ce faire, la municipalité inscrit au Budget Primitif une autorisation d'emprunt de 1,5 million d'euros et indique vouloir procéder à son annulation lors de l'affectation du résultat en juin 2010. Il considère que c'est là une erreur : la municipalité devrait préserver au maximum le cash-flow disponible de la commune pour les années à venir et maintenir cet emprunt sur du long terme. On a encore aujourd'hui une chance exceptionnelle de pouvoir lever des fonds sur 10 à 15 ans à des taux fixes extrêmement bas. La municipalité devrait en profiter. Ainsi, pour ce seul million et demi d'euros, un écart de taux de 1% entre ce que la municipalité peut aujourd'hui emprunter et les conditions probables dans un an ferait économiser plus de 15 000€/an à la ville. De surcroît, la ville a largement la capacité de se ré-enderter tout en maintenant une dette globale très raisonnable.

Ensuite, concernant la politique tarifaire, il indique que l'ensemble de la politique tarifaire de la ville rapporte environ 600 000€ par an soit le budget de fonctionnement des seules bibliothèque et médiathèque (635 000€). Aussi, il s'interroge et se pose par exemple la question de savoir si c'est vraiment le rôle de la ville de prêter ou louer des CD ou DVD à des tarifs très bas. Il rappelle quand même que 75 000€ sont prévus pour racheter en 2010. Or, il lui semble que l'on dispose déjà d'un « coffre-fort » suffisamment rempli pour contenter tout le monde. Il explique qu'il ne dit pas là que c'est bien ou mal mais il pense qu'il leur faudrait vraiment ausculter cela et pourquoi pas sous-traiter certaines prestations.

Enfin, concernant la politique Ressources Humaines et le déploiement du personnel municipal, il rappelle que les charges de personnel pèsent pour 56% de l'ensemble du budget de fonctionnement, soit 13 millions d'euros, pour un effectif de près de 450 agents. C'est le choix de la municipalité et elle l'a toujours justifié. En outre, même si c'est un petit peu surdimensionné par rapport à des villes comparables en taille, il lui semble quand même que tous les agents municipaux sont bien occupés et que cela va véritablement dans le sens de délivrer le maximum de prestations municipales à la population blanquefortaise. En revanche, il est choqué de la répartition du personnel entre les différents services. Il donne quelques exemples. Premièrement, comment peut-on justifier que le personnel affecté à l'Information, Communication et Publicité pèse pour 500 000€ soit deux fois plus que celui de la Police Municipale ? Deuxièmement, comment justifier que celui de la culture pèse 1 350 000€ contre à peine 900 000€ pour celui de l'Intervention Sociale et Santé, personnel du CCAS

compris ? Que celui enfin du poste « Fêtes et Cérémonies » pèse pour 60 000€ soit l'équivalent de celui en faveur de l'action économique ?

Il explique, pour terminer, que le groupe majoritaire parle encore et encore de désengagement mais on s'aperçoit quand même que, au final, les recettes globales de la commune ne seront handicapées pour 2010 que de 100 000€ soit 0,4% de l'ensemble du budget. Concernant notamment la politique Ressources Humaines et le déploiement du personnel municipal, il souligne que, à budget constant, il est sans doute des choix d'affectation qui pourraient être rediscutés et pourquoi pas ensemble et ce tant pour le personnel municipal que pour les services rendus à la population.

Jacques PADIE indique que le groupe communiste votera favorablement ce Budget Primitif 2010. Il précise toutefois que son groupe a bien songé à s'abstenir mais, lorsqu'on s'abstient, on s'abstient bien sûr sur tout le budget et pas seulement sur une partie de celui-ci. Ainsi, la partie de ce Budget Primitif qui leur posait problème était celle concernant le projet de La Vacherie et ce effectivement eut égard au désengagement de l'Etat, au problème du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle et surtout de la crise qui n'est pas derrière eux mais qui semble plutôt se profiler encore à l'horizon et qui risque poser à la Nation et aux communes de graves problèmes sociaux. Il explique s'en être d'ailleurs entretenu avec Olivier EDANT. Son groupe considère, de surcroît, que ce projet de La Vacherie est pour l'instant peu lisible. Il conçoit néanmoins qu'il faille effectivement préserver les espaces verts et le patrimoine. Ainsi, il comprend donc la somme engagée de 400 000€ pour mettre au moins hors d'eau le bâtiment. Il tient toutefois à dire clairement que c'est là un projet qui peut leur poser soucis et ce face aux problèmes qui pourraient survenir dans l'avenir.

Joan TARIS tient à faire quelques remarques sur ce Budget Primitif 2010.

Il délivre tout d'abord un satisfecit au groupe majoritaire pour la façon qu'il a de faire face à ce qu'il faut bien appeler un accident financier sur cette année avec la perte du Fonds de Péréquation sur la Taxe Professionnelle. En effet, il y a une réelle maîtrise des charges de fonctionnement et ce dans un contexte un petit peu plus général de désengagement de l'Etat, désengagement qui est réel mais qui, si l'on raisonne sur la baisse des dotations de l'Etat, porte quand même sur des volumes qui sont beaucoup moins sensibles que ceux liés à la perte du FDPTP. Néanmoins, il souligne que le groupe majoritaire va rapidement trouver les limites de cet exercice sauf, ensuite, à mettre en péril les fondamentaux du service rendu aux Blanquefortais. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement qui sont cette année en baisse révèlent peut-être aussi pour les années précédentes leur utilité relative voire même leur inutilité dans un certain nombre de cas.

Après, concernant les investissements, il explique avoir été intéressé par ce qui a été dit par Olivier EDANT sur l'écoute dont le groupe majoritaire a fait preuve vis-à-vis des remarques qui ont pu être faites par les uns et les autres lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Il lui semble que l'on peut effectivement y être sensible. En même temps, on peut quand même s'interroger sur la méthode, méthode qui semble pour le moins imparfaite. Il explique qu'il aurait souhaité avoir avec la majorité un mode de travail en commun qui puisse être un petit peu plus sur la durée et pourquoi pas en amont de ces Orientations Budgétaires. De surcroît, il estime qu'il est quand même un petit peu cavalier d'avoir un budget qui soit présenté à la population avant même le vote républicain des élus municipaux. Il peut cependant enregistrer les propositions faites par le groupe majoritaire sur le dimensionnement de l'investissement qui est fait sur l'Ecole de Musique et sur une vision pluriannuelle de l'investissement. Ce dernier point c'est-à-dire le fait de pouvoir avoir un document qui soit un petit peu une feuille de route pour les prochaines années est très intéressant. Il souhaite que tous les élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, puissent y être associés. Il rappelle que les membres de l'opposition font leur travail d'élus avec leurs propres contraintes personnelles et professionnelles et exercent leur mandat de manière totalement bénévole. En tout cas, la majorité semble faire aujourd'hui une petite ouverture à l'opposition. Est-ce que c'est sa « révolution culturelle » ? Est-ce qu'elle propose un mode de travail un petit peu plus participatif avec son opposition ? Est-ce que c'est un rideau de fumée pour peut-être revenir sur des décisions mais pas pour suivre l'avis de l'opposition mais plutôt parce que cela correspond à des évolutions dans sa propre réflexion ? On le verra bien. Pour sa part, il apprécie effectivement le ton et la courtoisie qu'est la leur, peut-être un petit peu plus que sur le précédent mandat, dans leurs débats. En revanche, il ne faudrait pas que cela se limite à une simple courtoisie. Il faut plutôt qu'on entre dans un mode de travail un petit peu plus partagé entre l'ensemble des sensibilités du Conseil Municipal.

Olivier EDANT entend tout d'abord apporter quelques éléments de réponses quant à la méthode. Il avoue quand même s'interroger. Pour commencer, il indique que les contraintes professionnelles des uns et des autres, il les connaît bien : il n'est donc pas nécessaire de se les envoyer respectivement à la figure. Après, il souligne qu'un certain nombre de choses qui avaient été demandées l'année dernière, à juste titre d'ailleurs, par Marc FRANCOIS ont été prises en compte : c'est notamment le cas concernant la réunion d'une Commission Finances. Pour ce qui est des horaires des Commissions, il met clairement un point d'honneur à ce que, à Blanquefort, elles ne se réunissent jamais avant 18h. En revanche, sans citer de communes en particulier, il les invite tous à regarder comment cela se passe ailleurs. Ainsi, la dernière Commission Réunie a débuté à 19h. Or, 19h ne lui semble pas être un horaire indécent pour pouvoir se libérer et participer utilement au débat, ce qui est finalement le fond du problème. Après, il entend ce qui est dit. Il n'est pas question d'un écran de fumée mais d'un véritable débat et d'une véritable discussion. Ainsi, il souligne qu'il est tout à fait prêt à discuter avec l'opposition des points plus ou moins techniques qui ont été évoqués par celle-ci mais il y a des lieux pour cela et ce préalablement au Conseil Municipal : c'est effectivement là le travail des Commissions. S'il n'y a pas de participation dans ces instances, il veut bien inventer tous les outils que l'on peut imaginer mais il n'est pas certain que cela améliore le résultat. Il lui semble donc qu'il faut déjà utiliser les outils qui existent et qui, selon lui, sont par ailleurs plutôt efficaces. Concernant le « Lundi à la Blanquefortaise » portant sur les perspectives budgétaires 2010, il ne s'agissait pas de présenter le Budget mais plutôt de faire un travail pédagogique quant au fonctionnement général de la commune et à son fonctionnement budgétaire en particulier. Ainsi, très peu de choses ont été dévoilées à cette occasion concernant le Budget 2010. Il se rappelle d'ailleurs avoir pris la précaution de dire que ce « Lundi à la Blanquefortaise » s'inscrivait après la réunion de la Commission municipale et que, en tout état de cause, cela ne présageait en rien de ce que serait le vote républicain. Il considère donc que l'opposition doit quand même s'interroger sur la manière dont elle travaille actuellement dans les instances qui existent et avec les choses qui lui sont proposées. Après, il explique être tout à fait prêt à débattre de tout et sans tabou particulier.

Ensuite, pour ce qui est du fond, il fait le constat que, une fois que l'on a évoqué ces questions de méthode, il ne reste finalement pas grand chose puisque la plupart des remarques faites par l'opposition tournaient effectivement autour de ces questions-là. Après, peut-être peut-on discuter et débattre de la politique d'investissement et des choix retenus pour la financer car ce sont là des choix stratégiques. La majorité fait ses choix et l'opposition a sa position mais encore faudrait-il en faire état et ce peut-être à un moment où les choses sont moins « décidées » que lorsque l'on en arrive au Conseil Municipal. Concernant la politique tarifaire, il explique qu'il y a effectivement une réflexion à mener mais il n'est, en tout cas, pas question de transiger avec le niveau des services qui sont rendus à la population. Il lui semble en effet que la population est tout aussi sensible aux services qui lui sont rendus en matière de petite enfance, d'enfance, de jeunesse, etc. qu'en matière, par exemple, d'entretien des trottoirs et ce sans minimiser l'importance de l'entretien des trottoirs. Ainsi, il n'est pas certain que ce soit ce sur quoi il faille exclusivement se concentrer. Il ne s'agit pas non plus de transiger avec le sens que la municipalité donne à ces services. Il rappelle que la commune n'est pas un prestataire de services : elle rend un service à la population et éventuellement un service public. Ainsi, la majorité ne raisonnera pas comme l'opposition essaye de la convaincre de le faire c'est-à-dire en termes de prix de revient.

Jean-Christophe GUILLAUME explique être déçu de ne pas avoir obtenu de réponse quant à son intervention. Il ne s'agit pas là de débattre de la pertinence ou non des services rendus à la population mais plutôt de la politique municipale quant au déploiement du personnel et ce en termes de masse salariale.

Olivier EDANT répond à Jean-Christophe GUILLAUME. Il souligne que l'opposition souhaite, encore une fois, faire de la technique en Conseil Municipal alors que la majorité souhaite, quant à elle, y faire de la politique. Or, il le répète, il lui semble que le travail des Commissions est davantage adapté à ce genre de discussion. Sans rentrer dans les détails, il explique qu'il faut s'interroger et voir précisément ce que représentent ces agrégats. L'explication est en fait relativement simple : on est là sur des filières différentes. Il se trouve effectivement qu'il y a des filières dans lesquelles les grades et donc les traitements sont bien supérieurs à d'autres. Ainsi, les agents de la filière culturelle sont sur des grades plutôt supérieurs à ceux de la filière technique ou de la filière administrative. Le résultat, c'est

que, mécaniquement et naturellement, on a une masse salariale qui, en volume, est plus élevée dans la filière culturelle que dans certaines autres filières. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle est plus élevée en termes de nombres agents ou encore en termes de temps de travail. Ainsi, on est là sur des volumes financiers qui doivent être relativisés et, en tout cas, précisés.

Monsieur le Maire tient à dire quelques mots à son tour sur ce Budget Primitif 2010.

Il remercie en préalable les services, les élus et tout particulièrement Olivier EDANT pour le travail réalisé.

Il indique tout d'abord qu'il va commencer par répondre à ce qu'il appelle des « chicayas ». Ainsi, concernant la question des trottoirs, il explique que c'est simplement là un choix qui a été fait et que la municipalité assume totalement le fait d'arrêter les pesticides et de recruter des personnes pour désherber les trottoirs, cela ne coûtant d'ailleurs pas plus cher à la commune. Sur la gestion différenciée, c'est exactement la même chose. La municipalité mène une politique en matière environnementale et de développement durable qu'elle assume totalement. Cela a clairement été dit à la population mais cela a aussi pu faire réagir d'où la création d'une conférence du consensus sur ce thème. Il rappelle que la commune possède toujours ses trois fleurs aux Villes Fleuris et qu'elle est quand même plutôt citée en exemple.

Concernant la question du personnel et des dépenses, il revient sur ce qui a été dit par rapport au personnel de la communication. Il pose les questions suivantes : Est-ce qu'on supprime les personnes qui sont à l'accueil de la mairie ?, Est-ce qu'on supprime la personne qui s'occupe de la documentation et des archives ? Il rappelle que toutes ces personnes font partie du personnel de la communication. Par rapport aux dépenses du poste « Fêtes et Cérémonies », il précise que le repas offert aux Aînés le dernier dimanche du mois de janvier en fait partie. Il pose donc la question suivante : est-ce qu'on supprime ce repas offert aux Aînés ? Après, il invite l'opposition à participer au buffet organisé par la commune lors des apéritifs-rencontres avec ses habitants : on est vraiment là dans du très modeste et pas du tout dans des dépenses somptuaires.

Enfin, sur les questions de méthode, on peut effectivement toujours améliorer les choses. Il a toutefois le sentiment que, entre cet exercice budgétaire et l'exercice précédent, la municipalité a essayé d'être bien moins critiquable quant à la méthode et ce même si elle était déjà peu critiquable. En effet, il a quand même le sentiment que la participation des uns et des autres aux Commissions est malheureusement plutôt restreinte. Pour ce qui est du « Lundi à la Blanquefortaise », la municipalité a effectivement bien pris la précaution que cela ait lieu après la Commission Finances.

Au-delà de ces « chicayas » qui finalement font partie du jeu politique, il tient ensuite à revenir sur les choix de fond qui ont été retenus pour ce Budget 2010. Comme Olivier EDANT l'a dit, le budget n'est pas tout. Ainsi, le rôle de l'équipe municipale est aussi de faire avancer les dossiers notamment au niveau de la Communauté urbaine de Bordeaux, du Conseil Général de la Gironde ou encore du Conseil Régional d'Aquitaine. A ce titre, il donne plusieurs exemples : plusieurs millions d'euros viennent d'être investis sur le Chemin de Labarde par le Conseil Général de la Gironde et plus de 30 millions d'euros vont être investis pour le Lycée Jean Monnet et le Lycée Agricole par le Conseil Régional d'Aquitaine. La politique de la municipalité n'est donc pas qu'une politique budgétaire : c'est une politique du bien vivre sur la commune de Blanquefort et une politique qui se doit de défendre les intérêts municipaux du mieux possible.

Ces éléments étant posés, il propose quand même de zoomer plus précisément sur la question budgétaire et sur ce Budget Primitif 2010. Dans un budget, il y a, de manière tout à fait classique, d'un côté les recettes et de l'autre les dépenses. Côté recettes, il y a un vrai choix que la municipalité continue à faire : celui de ne pas augmenter la fiscalité. Ainsi, cela va faire 13 ans qu'il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité à Blanquefort. L'équipe municipale considère effectivement que, en période de crise et de diminution du pouvoir d'achat, la commune se doit de continuer à essayer de faire des efforts. Concernant la politique tarifaire, au-delà des 600 000€ que cela rapporte à la commune et qui ont été évoqués par Jean-Christophe GUILLAUME, il y a à la fois le fait de revendiquer une tarification sociale avec forcément des effets de seuil qui sont toujours difficiles à gérer et le fait de proposer des prestations à un coût très faible voire nul. Il les invite tous à comparer les prix du micro-transport ici à Blanquefort et ceux qui sont pratiqués ailleurs. Un autre exemple est celui des prix de la restauration scolaire. Cela concerne quand même des centaines d'enfants. Ainsi, au niveau du SIVOM, la fourchette de prix d'un repas pour un enfant à Blanquefort se situe entre 2,31 et 0,75€. Or, il faut savoir que, dans d'autres communes, cela peut monter à 2,80€ voire 3,30€. Ce sont là des efforts quotidiens qui sont faits par la commune pour les Blanquefortaises et Blanquefortais.

Après, il y a la question des dépenses et des services qu'on offre à la population. Il souligne que le débat est compliqué puisque, au regard de ce que leur a dit Jean-Christophe GUILLAUME et de ce que leur a dit Nathalie GAUTIER, il va y avoir deux votes contre mais qui seront complètement différents : Jean-Christophe GUILLAUME leur reproche de ne pas avoir supprimé suffisamment de services à la population et Nathalie GAUTIER leur reproche de commencer à supprimer des services à la population. Il considère que l'on peut au moins reconnaître à Jean-Christophe GUILLAUME une certaine cohérence idéologique. Après, le groupe majoritaire fait, il est vrai, des choix par rapport à la population qui sont des choix relativement simples. Ainsi, il croit fondamentalement en la vie associative et c'est donc pour cela qu'il fait un effort important sur la vie associative. Il croit aussi fondamentalement en la question culturelle et, même en période de disette, il tient à maintenir le budget dédié à la culture à un niveau important. Il souligne que « Le Carré - Les Colonnes » propose un tarif d'entrée via l'abonnement à 10€ ce qui est extrêmement compétitif et le cinéma propose un tarif qui est pratiquement deux fois moins cher que dans un multiplex. Bien évidemment, il croit également en la question de la solidarité au travers de nouvelles opérations et du logement. Les questions de la petite enfance et de l'enfance sont tout aussi fondamentales. Ainsi, il y a globalement une espèce de corpus que le groupe majoritaire assume totalement. Il y a, par ailleurs, des débats qu'ils pourront avoir dans le temps mais qu'il n'est peut-être pas nécessaire d'avoir tout de suite. Est-ce qu'il faut qu'il y ait un Pôle Emploi municipal ? Pour sa part, il aurait plutôt tendance à dire que ce ne serait pas forcément absurde et ce au regard de ce que fait le Pôle Emploi national. Est-ce que l'on doit continuer à collecter gratuitement les déchets verts une fois par mois alors que ce n'est pas forcément fondamental ? Quand on voit le vieillissement de la population et la typologie des logements au niveau de la commune, on peut quand même se dire que c'est là quelque chose qui n'est pas totalement absurde. Il explique enfin que la question des investissements les a pas mal fait réfléchir en interne c'est-à-dire au niveau du groupe majoritaire. La municipalité tient à continuer à mener une politique d'entretien du patrimoine car cela leur paraît assez fondamental. En effet, quand on laisse les choses se dégrader, cela coûte très cher par la suite. Après, au-delà du jeu un peu comptable concernant les 100 000€ au niveau de la SEMI de Blanquefort, il y a un certain nombre de crédits d'investissement consacrés à la question de l'accès aux parcs et aux espaces naturels pour toute la population. La logique sociale est là tout à fait évidente. En effet, tout le monde peut en profiter puisque c'est quelque chose qui est totalement gratuit. De surcroît, cela réussit plutôt à la commune. Il en veut pour exemple les parcs de Fongravey et de Majolan. Aujourd'hui, il estime qu'il est temps de faire les premiers travaux de sécurisation de Tanaïs pour pouvoir ouvrir Tanaïs à la population. Quant à La Vacherie, le projet reste effectivement à définir. Néanmoins, il y a cette idée que la ceinture verte peut être accessible à toutes et à tous et qu'il y a également une articulation à faire avec les questions de maraîchage et d'élevage pour combattre aussi une espèce de « malbouffe ». Pour lui et pour l'équipe municipale, il y a là une cohérence entre ce qui est fait pour ces parcs, ce qui est fait au niveau des jardins d'insertion de Tanaïs, ce qui est fait avec les jardins familiaux à côté de la Forteresse, ou encore ce qui est fait sur le restaurant d'insertion. La période est extrêmement difficile. Un certain nombre d'arbitrages ont été réalisés. Certains sont toujours discutables. La municipalité maintient quand même à Blanquefort le principe de garantir une qualité de service public plus élevée qu'ailleurs et ce avec un souci pour les plus faibles. La municipalité a aussi la volonté de continuer à progresser. C'est là le sens du Budget qui leur a été présenté.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 27 voix pour et 6 voix contre (J. TARIS, S. GIRARD, N. GAUTIER, M. BAUMET, J-L. ALBENTOSA et J-C. GUILLAUME).

Affaire n°09.136 : Budget primitif 2010 – Budget annexe de la Régie des transports

Lecture est donnée du projet de Budget Primitif 2010,

- au niveau des Chapitres pour la Section d'Investissement
- au niveau des Chapitres pour la Section d'Exploitation

Le projet de budget s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses : 146.400,00 €

Recettes : 146.400,00 €

Ainsi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs,

- de voter le Budget Primitif 2010 de la régie des transports tel qu'il est présenté dans le document joint.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 27 voix pour et 6 voix contre (J. TARIS, S. GIRARD, N. GAUTIER, M. BAUMET, J-L. ALBENTOSA et J-C. GUILLAUME).

Affaire n°09.137 : Décision Modificative n°1 de fin d'exercice 2009

Lecture est donnée du projet de Décision Modificative N°1 du budget principal pour l'exercice 2009,

- au niveau des Chapitres pour la section d'Investissement avec définition de douze opérations :

- 200202 - Parc de Majolan
- 200502 - Enfouissement des réseaux
- 200904 - Propriété La Vacherie
- 200302 - Hôtel de Ville
- 200303 - Construction bâtiment technique
- 200401 - Bâtiment sportif E. Miart
- 200503 - Equipements de proximité quartiers
- 200504 - Salle de réception Tanaïs
- 200703 - Pôle Multimodal de la Gare
- 200802 - Secteur De Gaulle Ransinangue Forteresse
- 200803 - Rénovation salle de cinéma Les Colonnes
- 200901 - Réseaux voirie Petit Lacanau

- au niveau des Chapitres pour la Section de Fonctionnement.

La décision modificative n°1 s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses 170 326,54 €

Recettes 170 326,54 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses 0 €

Recettes 0 €

Ainsi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs :

- de voter la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2009 telle que présentée dans le document joint.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 27 voix pour et 6 voix contre (J. TARIS, S. GIRARD, N. GAUTIER, M. BAUMET, J-L. ALBENTOSA et J-C. GUILLAUME).

RAPPORTEUR MICHEL BRET

Affaire n°09.138 : Avances à certaines associations ou établissements publics – subventions 2010

L'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales a clarifié les règles d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations en précisant explicitement que les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € doivent faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget.

Dans ce cadre et dans l'attente des délibérations définitives d'attribution de ces subventions qui devraient intervenir dans le courant du premier trimestre 2010, il est proposé au Conseil Municipal de voter des avances sur subvention à certaines associations ou établissements publics dont les relations avec la commune font l'objet d'une convention de partenariat. Ces acomptes, limités réglementairement à 25 % du montant de la subvention allouée l'année précédente, sont destinés aux structures dont l'activité exige une mobilisation importante de fonds dès le début de l'exercice.

Aussi il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- de verser les acomptes suivants qui sont inscrits au Budget Primitif 2010 – Chapitre 65 – aux structures ci-après indiquées :

	2009	Avances 2010
Association ELAC (Nature 6574 – Fonction 33)	485 220 €	121 305 €
Association A.B.C. (Nature 6574 – Fonction 422)	533 071 €	133 267 €
C.O.S.P.M. (Nature 6574 - Fonction 520)	154 734 €	38 683 €
Crèche Les Poussins (Nature 6574 – Fonction 64)	63 500 €	15 875 €
Crèche Suce Pouce (Nature 6574 – Fonction 64)	96 500 €	24 125 €
C.C.A.S. (Nature 657 362– Fonction 520)	760 878 €	190 219€
	<u>TOTAL</u>	<u>523 473 €</u>

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

RAPPORTEUR CHANTAL BULTEAU

Affaire n°09.139 : Acquisition de la parcelle AP 136, secteur Gravières Arboudeau

Le propriétaire de la parcelle cadastrée section AP numéro 136 (M. ARRUABARRENA) d'une superficie de 9 751 m² a sollicité la ville pour son acquisition.

Les démarches ont été initiées début 2007 par M ARRUABARRENA et reprises récemment par ses ayant droits.

Cette parcelle est située dans le secteur d'Arboudeau, limitrophe à l'ouest de la voie ferrée. Il s'agit d'une ancienne gravière aujourd'hui remblayée (voir pièces jointes).

Cette acquisition permet de poursuivre la constitution de réserves foncières dans le secteur des gravières Arboudeau.

Aussi, après accord sur le prix et sur la chose,

Il vous est proposé, Mesdames et Messieurs,

- d'acquérir la parcelle cadastrée Section AP numéro 136 d'une contenance de 9 751 m², sise au lieu dit Arboudeau, appartenant aux héritiers de M. ARRUABARRENA, moyennant le prix de 6 800 € hors taxes et droits d'enregistrement.

La dépense sera prévue au budget 2010 nature 2118 fonction 824.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

RAPPORTEUR MARTINE DUMAS

Affaire n°09.140 : Cession d'alignement Rue de Guyenne au profit de la Communauté urbaine de Bordeaux

La Communauté Urbaine de Bordeaux va réaliser à la demande de la Ville de Blanquefort une opération de requalification de voirie rue de Guyenne.

Ces travaux consisteront en l'aménagement d'un cheminement piéton entre la rue Male Jordane et la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, la CUB doit acquérir une partie (45 m² indiqués sur le plan joint) à détacher de la parcelle communale BO 127.

Cette opération ayant un caractère d'intérêt général et le terrain à céder n'ayant aucune autre vocation que celui d'espace public, cette cession peut intervenir à titre gracieux.

Aussi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs,

- de bien vouloir donner votre accord sur la session d'alignement rue de Guyenne présentée ci-dessus au profit de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y rattachant.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

RAPPORTEUR CHRISTIANE DEPALLE

Affaire n°09.141 : Création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle Le Carré-Les Colonnes entre les villes de Blanquefort et de Saint-Médard-en-Jalles

Les communes de Blanquefort et de Saint-Médard-en-Jalles développent une politique culturelle dynamique et ambitieuse, et ce depuis plusieurs années. Ce volontarisme s'est concrétisé par la création de structures et d'événements remarquables qui ont permis de développer un accès large et diversifié à l'art et à la culture.

La géographie des lieux culturels, à l'échelle de l'agglomération bordelaise notamment, montre que Le Carré des Jalles et Les Colonnes constituent des pôles majeurs. Ils sont à ce titre soutenus par les différentes institutions partenaires, signe de la confiance placée en eux.

Pour des raisons différentes, le développement du jeune public aux Colonnes et les formes innovantes de création contemporaine au Carré des Jalles, ces lieux sont devenus des symboles de la réussite d'une politique culturelle d'agglomération. Les labels *scène conventionnée jeune public* aux Colonnes, *pôle ressource régional arts vivants et nouvelles technologies* au Carré des Jalles sont venus, parmi d'autres reconnaissances, certifier l'excellence du travail accompli et le soutien répété de la DRAC Aquitaine, du Conseil régional d'Aquitaine et du Conseil général de Gironde.

Au cours des années, des échanges et partenariats entre les structures des deux villes ont permis de renforcer une vision commune de la culture au bénéfice des populations.

En 2008, les deux municipalités ont souhaité donner une plus grande ampleur à leur partenariat. Les intentions exprimées visaient, dans un contexte de multiplication des projets culturels dans l'agglomération, de concurrence accrue entre les scènes et de renchérissement général du coût du spectacle vivant, à consolider deux établissements fortement ancrés dans leur territoire, à exploiter au mieux leurs complémentarités et leurs synergies et, sur ces bases, à bâtir un projet ambitieux leur permettant de se positionner comme un nouvel acteur culturel majeur de l'agglomération et de répondre de manière plus durable aux missions de création, de diffusion et d'éducation artistique qu'elles poursuivent.

Des discussions se sont engagées en vue d'un rapprochement des deux espaces culturels. Une première orientation fut prise en décembre 2008, une direction unique créée et un processus de structuration juridique lancé.

L'élaboration du projet artistique, l'approfondissement de la démarche entre les communes, appuyé par le recours à une expertise extérieure et accompagné par les partenaires institutionnels, ont permis la conception d'un projet global, le projet artistique et culturel solidaire (PACS), au cours du 1^{er} semestre 2009.

La première saison commune a été lancée en septembre 2009, les données recueillies au cours de ce trimestre semblent tout à fait encourageantes, tant du point de vue des abonnements et du nombre d'entrées enregistrés que de la satisfaction exprimée par les spectateurs.

Comme indiqué dans la délibération de principe adoptée à l'unanimité par le conseil municipal en sa séance du 28 septembre 2009, c'est la formule de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) qui est apparue comme la plus adaptée au contexte et aux objectifs du projet.

Il est par conséquent proposé de créer, par la présente délibération, un établissement public de coopération culturelle entre les villes de Blanquefort et de St Médard en Jalles dont les caractéristiques seront les suivantes :

- les membres fondateurs : communes de Saint-Médard-en-Jalles et Blanquefort,
- l'établissement sera géré par un conseil d'administration, un président et un directeur,
- conformément au projet de statuts joint à la présente délibération, le conseil d'administration sera composé des vingt quatre membres ainsi répartis :
 - o huit représentants de la commune de Saint-Médard-en-Jalles,
 - o six représentants de la commune de Blanquefort,
 - o huit personnalités qualifiées,
 - o deux représentants du personnel.
- les membres fondateurs sont convenus des modalités de financement de l'établissement dans les conditions fixées par le projet de statuts joint à la présente délibération,
- la création de l'établissement interviendra au terme d'un arrêté de Monsieur le Préfet, pris après transmission des délibérations concordantes des membres fondateurs ;
- les agents non titulaires de la commune de St Médard-en-Jalles affectés au Carré des Jalles et les salariés de l'ELAC seront transférés à l'établissement ;

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs :

- d'approuver la création par la commune de Blanquefort et la commune de Saint-Médard-en-Jalles de l'établissement public de coopération culturelle dénommé « Le Carré – Les Colonnes » ;
- d'approuver le projet de statuts ci-joint ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à la création de l'établissement.

Christiane DEPALLE rappelle que, ce qui est important quant à ce rapprochement des deux centres culturels que sont Le Carré et Les Colonnes, c'est la volonté de créer un véritable service public culturel et une nouvelle dynamique. La première saison commune lancée en septembre 2009 a vraiment très bien démarré et ce avec une augmentation du nombre d'entrées de 30% par rapport à l'an dernier.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Jacques PADIE explique que le débat sur la création de cet EPCC est relativement technique et qu'il ne pense pas que la population blanquefortaise le comprenne très bien. Il indique que Gilles PENEL et lui-même ne voteront pas en faveur de cette délibération. Il en explicite brièvement les raisons. La loi de 2002 qui crée les EPCC a uniquement pour objet de se préoccuper de gestion d'argent public et surtout de gestion d'argent public vis-à-vis des associations loi 1901 comme l'ELAC, par exemple, qui gérait précédemment Les Colonnes. Le Sénat lui-même avait vu à l'époque deux objections à la création de ces EPCC. La première était d'ordre juridique et ce par rapport à la nomination du directeur. La seconde était d'ordre politique et ce par rapport à la programmation culturelle. C'est là le point qui les interpelle aujourd'hui quant à la création de cet EPCC. En effet, la culture, ce n'est bien évidemment pas uniquement le divertissement. Le politique découle effectivement des choix culturels. Ainsi, Gilles PENEL et lui-même ont peur que, en s'éloignant du tissu associatif blanquefortais, ce centre de gravité des choix culturels que sont Les Colonnes puisse ne plus appartenir au plus près du terrain. Cela explique leur choix de voter contre cette proposition.

Jean-Louis ALBENTOSA indique en préalable que l'opposition votera favorablement cette délibération. Cela faisait déjà un moment que tous en parlaient mais, au niveau culturel, il fallait effectivement faire quelque chose : il lui semble évident qu'il était impossible de rester en l'état et ce au regard de l'évolution de l'offre culturelle au niveau de la Communauté urbaine de Bordeaux mais aussi des difficultés financières rencontrées par les centres culturels d'une manière générale. Il estime donc que le fait de se rapprocher de Saint-Médard-en-Jalles et de créer « Le Carré - Les Colonnes » est une bonne chose.

Il n'en demeure pas moins que, comme elle l'a déjà fait lors de la réunion de la Commission Culture, l'opposition tient à formuler quelques réserves par rapport à l'EPCC. Il conviendra notamment de faire très attention à l'inflation ou du moins au risque d'inflation des dépenses : en effet, 1+1 ne doit et ne devra pas faire 3. Il faudra également rester vigilant quant au niveau de qualité des spectacles proposés. Depuis des années, l'ELAC a la solide réputation d'offrir des spectacles de qualité. L'EPCC « Le Carré - Les Colonnes » devra donc continuer dans cette même logique. Il estime toutefois que la composition de son Conseil d'Administration laisse à penser que cela devrait aller en ce sens et devrait continuer à tirer la culture vers le haut. Un dernier élément devra aussi avoir toute leur attention : le personnel. En effet, deux structures importantes qui se réunissent peuvent sur certains points avoir des postes en double. Or, il faudra rester vigilant au niveau de l'ELAC car il ne serait pas souhaitable que cela puisse se traduire par des suppressions de postes. A l'inverse, il ne faudrait pas non plus qu'il y ait une inflation au niveau du recrutement.

Par ailleurs, il tient à faire part à l'ensemble du Conseil Municipal de la proposition faite par l'opposition au sein de la Commission Culture. Au regard de l'audit à la base de la création de l'EPCC, le directeur qui va être nommé va disposer de beaucoup de compétences. Cet audit mentionne notamment le fait que « le directeur peut déléguer sa signature au chef de service placé sous son autorité, ce qui signifie que n'importe quelle décision est alors prise en son nom ». Des décisions importantes vont ainsi être prises par le directeur. Or, la commune va s'engager annuellement sur des budgets qui sont conséquents. L'opposition souhaiterait donc que le Conseil Municipal de la commune puisse une fois par an auditionner le directeur de l'EPCC.

En outre, lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration de l'ELAC, Michel CAPTIER qui est un des membres de ce Conseil d'Administration a proposé quelque chose d'intéressant par rapport au site Internet de l'ELAC. En effet, le site Internet de l'ELAC va disparaître au profit d'un site Internet commun à l'ELAC et au Carré des Jalles. Il serait donc intéressant que le site Internet de l'ELAC puisse être mis à la disposition des adhérents de ce que l'on peut encore aujourd'hui appeler l'ELAC et que l'on appellera demain « Le Carré - Les Colonnes » et ce pour pouvoir favoriser les échanges et parler culture : il s'agirait donc d'ouvrir un site aux abonnés.

Matthias SWIERZEWSKI précise que Michel CAPTIER a aussi proposé que l'association ELAC soit mise à contribution.

Christiane DEPALLE remercie l'opposition de toutes ces propositions. Il lui semble effectivement qu'il serait intéressant que le Conseil Municipal puisse une fois par an auditionner le directeur de l'EPCC ; elle ne pense pas qu'il y ait de problème à ce que cela se fasse.

Monsieur le Maire tient à apporter quelques précisions par rapport à cette délibération qui constitue un pas supplémentaire et un pas définitif quant au rapprochement des centres culturels de Saint-Médard-en-Jalles et de Blanquefort.

Il rappelle que, pour la saison 2009-2010, les premiers chiffres sont extrêmement satisfaisants puisqu'on a globalement une progression du nombre de places vendues, entre 30 et 37% selon les structures, et que, au 1er décembre, on a pratiquement vendu autant de places que l'an dernier durant toute l'année et ce sur les deux structures. Le pari semble donc pour l'instant gagnant mais tous savent très bien que c'est quand même là un pari extrêmement fragile. De surcroît, le changement de programmation a plutôt eu un accueil favorable au niveau des deux publics, blanquefortais et saint-médardais, puisqu'il a effectivement été constaté que les gens prennent des abonnements de manière assez indistincte.

Il explique que l'EPCC tel qu'il est défini et proposé inclut la question du cinéma, cinéma qui va devoir évoluer assez fortement avec l'installation du multiplex du Pian-Médoc. Aujourd'hui, on est à 55 000 entrées, ce qui est quelque chose d'extrêmement important. Le ratio fauteuil-entrées du cinéma des Colonnes est l'un des meilleurs ratios au niveau des cinémas de proximité. Cependant, il va nécessairement falloir revoir la stratégie à appliquer dans les mois qui viennent. Ce n'est pas un mince déficit mais il y a là des choses à imaginer.

Concernant la suggestion faite par Jean-Louis ALBENTOSA, il est tout à fait favorable à ce qu'il y ait un rapport sur les questions culturelles en Conseil Municipal. Pour ce qui est d'auditionner le directeur de l'EPCC, il faudra voir quelles sont les possibilités.

Il tient, par ailleurs, à revenir sur la position de vote du Parti Communiste par rapport à la création de l'EPCC. Si l'on regarde les débats législatifs qui ont eu lieu sur les EPCC, on voit bien que c'est un

projet qui a été porté par la gauche entre 1997 et 2002 et ce à la demande des milieux culturels. Il croit même se souvenir que, à l'époque, lors des discussions au Sénat, c'était Jean DUFOUR, Secrétaire d'Etat communiste, qui défendait le principe des EPCC. Il rappelle que le débat n'était pas du tout de se priver ou non d'un lien avec le milieu culturel associatif mais plutôt celui du risque de dépossesion des politiques par rapport au poids important du directeur dans un EPCC. Pour ce qui est de l'EPCC « Le Carré - Les Colonnes », un Comité des Usagers va être mis en place et ce au-delà des personnalités qualifiées. Ensuite, concernant la question du poids important du directeur de l'EPCC, la municipalité l'assume tout à fait. L'ELAC était déjà une structure professionnelle et la municipalité ne s'est jamais mêlée de la programmation. Ainsi, s'il doit y avoir débat, c'est sur la question suivante : est-ce que, à un moment donné, dans un EPCC, on ne renforce pas trop le pouvoir du directeur par rapport à celui des politiques ? Il s'agissait donc là de remettre un peu les choses en perspectives puisque, à l'époque, le Sénat était réactionnaire et que c'étaient un Ministre socialiste et un Secrétaire d'Etat communiste qui défendaient les EPCC.

Jean-Christophe GUILLAUME demande confirmation à Monsieur le Maire quant à la présence ou non d'un élu de l'opposition au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC.

Monsieur le Maire rappelle que la règle qui prévaut quant à la représentation de la commune par les Conseillers Municipaux dans les organismes extérieurs à la Mairie ou non est la suivante : à partir du moment où la ville doit désigner cinq représentants ou plus, il est proposé de réserver un représentant pour le groupe de l'opposition, et ce afin de respecter le principe de la proportionnelle. Sur les 6 représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC, il y aura donc un siège pour un élu de l'opposition.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 31 voix pour et 2 voix contre (J. PADIE et G. PENEL).

Affaire n°09.142 : Convention de partenariat entre la ville de Blanquefort et l'Etablissement Local d'Animation Culturelle (ELAC)

Par délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2008, la ville de Blanquefort a prorogé jusqu'au 31 décembre 2009 la convention de partenariat avec l'association ELAC jusqu'au 31 décembre 2009.

Il est donc nécessaire d'établir une nouvelle convention pour l'année 2010 compte tenu des nouvelles perspectives vers lesquelles ce partenariat évoluera.

Le processus de création d'un établissement culturel commun aux deux villes de Saint-Médard-en-Jalles et de Blanquefort, Le Carré – Les Colonnes, s'est poursuivi et approfondi tout au long de l'année 2009.

Il a permis aux municipalités de mieux appréhender les contours d'une ambition culturelle distinctive dans l'agglomération bordelaise. Le projet artistique et les conditions de sa réussite ont été au cœur des réflexions en lien étroit avec les partenaires des Colonnes que sont l'Etat (DRAC), le Conseil général de Gironde et le Conseil régional d'Aquitaine.

Pendant cette année, l'ELAC a poursuivi ses missions avec efficacité. Elle a engagé une saison culturelle commune avec Le Carré depuis septembre 2009 dont les premiers retours sont très encourageants.

La structure destinée à porter demain le projet culturel commun devrait être créée dans le courant du 1^{er} trimestre 2010 et le transfert complet des activités intervenir au 1^{er} septembre 2010.

Cela signifie que la convention de partenariat avec l'ELAC doit être renouvelée pour une durée de huit mois afin de préparer cette transition avant un fonctionnement effectif de l'EPCC.

Les caractéristiques de ce partenariat renouvelé sont précisées dans la convention jointe à la présente délibération. Elles correspondent à celles de la convention actuellement en vigueur.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe entre la commune et l'ELAC, scène conventionnée.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Jacques PADIE indique que Gilles PENEL et lui-même voteront contre cette délibération dans la mesure où cette dernière implique la création de l'EPCC.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 31 voix pour et 2 voix contre (J. PADIE et G. PENEL).

RAPPORTEUR JEAN-MARIE DELUCHE

Affaire n°09.143 : Attributions de subventions aux associations sportives – exercice 2009

Lors de la séance du 18 mai 2009, le Conseil Municipal a voté les avances sur subventions aux associations sportives pour l'exercice 2009.

Ces avances correspondaient à 60% du montant des subventions de partenariat de l'année précédente.

Après instruction des dossiers effectuée en concertation avec le Président de l'E.S.B. Omnisports, il est désormais proposé d'attribuer à ces associations pour l'année 2009 les subventions indiquées dans l'annexe jointe.

Il est précisé que des conventions de partenariat triennales ont été signées avec les associations, E.S.B. Football et E.S.B. Omnisport percevant une subvention supérieure à 23.000 €.

Il est par ailleurs proposé cette année d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'Association Sportive Alouette Bersol de Pessac pour soutenir un de leurs adhérents blanquefortais. Ce jeune a participé du 27 au 29 novembre aux Championnats de France de judo de Sport adapté.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs,

- d'attribuer les subventions aux associations sportives conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2009, nature 6574, fonctions 40 et 414.

Jean-Marie DELUCHE précise que, derrière ces 29 associations concernées par ces subventions, il y a quand même 5 225 licenciés, ce qui est un chiffre à peu près stable par rapport à l'année passée puisque l'augmentation correspond à environ 1%. Ces associations sont fréquentées à 62% par des Blanquefortais, à 47% par des femmes et à 46% par des personnes de moins de 18 ans. Il rappelle que le montant de la subvention versée a été déterminé en appliquant la règle de critérisation qui avait été définie lors du Projet Sportif. Ainsi, à peu près 70% de la somme est répartie à partir de ces critères prédéfinis, critères qui sont énormément basés sur l'accueil et l'encadrement des jeunes. Une pondération est ensuite effectuée. En effet, les fonds de compensation permettent de pondérer et ce en particulier pour certaines associations qui ont beaucoup de licenciés. Certaines associations se voient également attribuées des contrats d'objectifs, ce qui leur permet de créer des manifestations relativement importantes. C'est, par exemple, le cas pour les 10 km, la Tanaïssienne, le Championnat de France de tir à l'arc qui aura lieu au sein de la commune l'an prochain, etc. Il indique qu'il y a aussi un petit volant d'imprévu qui permet notamment cette année d'attribuer 1 500€ à l'ESB Football et ce parce que son Club House qui lui permet généralement de dégager des ressources a accueilli pendant près de 4 mois le Centre de vaccination contre la grippe A H1N1. Cette subvention permet aussi d'attribuer les Chèques Sport. Ainsi, cette année, 287 enfants ont bénéficié de cette aide pour un montant de 9 359€. Il souligne qu'il y a 55% de ces Chèques Sport qui sont attribués à des clés 1 et 2. La clé 1 a connu une forte progression cette année : +13% par rapport à l'année passée. Les associations qui en bénéficient le plus sont l'ESB Gymnastique Sportive, l'ESB Football et l'ESB

Budo. Il y a également le dispositif du Ticket Relais Club. 31 enfants en ont bénéficié pour un montant de 465€ : 18 venaient du Multisport organisé par la mairie, 12 de l'ESB et un fréquentait les deux dispositifs c'est-à-dire le Multisport Mairie et le Multisport ESB. Les associations qui en bénéficient le plus sont l'ESB Gymnastique Sportive, l'ESB Football et l'ESB Budo.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Jean-Louis ALBENTOSA estime qu'il serait nécessaire de mener une réflexion au niveau de la commune par rapport à la fréquentation de certaines associations sportives et aux subventions qui leur sont allouées. Il en explique la raison. Il rappelle en préalable quelques chiffres de fréquentation. Ces associations sportives sont fréquentées à 62% par des Blanquefortais. L'ESB Natation est, quant à elle, fréquentée à 50% par des Blanquefortais. Il a personnellement rencontré le problème avec l'ESB Natation mais il est certain que d'autres Blanquefortais l'ont rencontré. On est effectivement aujourd'hui dans une situation paradoxale où, par exemple, l'ESB Natation comme certaines autres associations affiche complet mais on y retrouve seulement 50% de Blanquefortais et un certain nombre de Blanquefortais ne peuvent pas s'y inscrire justement parce qu'il y a 50% de non-Blanquefortais. Ainsi, il lui semble que le politique a peut-être son mot à dire en termes de subventions à savoir qu'il va peut-être falloir à un moment donné s'intéresser plus précisément aux subventions qui sont attribuées et savoir si, oui ou non, on continue à organiser une sorte de foire d'empoigne en septembre au niveau de certaines associations comme, par exemple, l'ESB Natation. Pour l'heure, il estime qu'il y a là des choses qui ne sont pas tout à fait normales. Il précise toutefois que l'opposition municipale va bien évidemment voter favorablement l'attribution de ces subventions aux associations sportives. Il tient effectivement à souligner que, derrière ces associations, il y a beaucoup de bénévoles qui travaillent et qui s'investissent. Cependant, lorsque la municipalité est sollicitée par ces associations pour le versement de subventions, il considère que, au-delà de la simple analyse du compte d'exploitation, du niveau de trésorerie et des recettes et dépenses, il faudrait, à un moment ou à un autre, s'intéresser également aux personnes qui fréquentent ces associations ainsi qu'à l'offre qui est réellement proposée aux Blanquefortais. Il rappelle quand même que, concernant l'ESB Natation, l'entretien de la piscine ne rentre pas en ligne de compte dans ces budgets-là mais il génère néanmoins des dépenses importantes au niveau de la commune.

Jean-Marie DELUCHE tient à apporter quelques éléments de réponses. Concernant l'ESB Natation, quelque chose a déjà été mis en place sous la précédente mandature et avec la précédente adjointe déléguée aux sports, Lydie GAUTIER. Ainsi, l'association fait dorénavant payer une cotisation supplémentaire correspondant à 20€ de plus aux non-Blanquefortais. Néanmoins, cela ne suffit pas. Il est vrai qu'il n'y a pas d'autres piscines au nord de Blanquefort avant Pauillac et que l'on paye cet état de fait c'est-à-dire que beaucoup de non-Blanquefortais viennent à la piscine de Blanquefort. L'Aquaform est, elle-aussi, fréquentée par beaucoup de non-Blanquefortais mais les refus sont très peu nombreux. Pour ce qui est des Bébé Nageurs, il leur a fallu faire un tri : ils ne reçoivent plus que des Blanquefortais, à l'exception de deux ou trois enfants et ce par rapport à un problème de fratrie. Le même type de problème s'est également posé au niveau de l'ESB Plongée Passion. C'est effectivement là un sujet qu'il va falloir aborder et dont il va falloir débattre dans les mois qui viennent.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

RAPPORTEUR MICHEL BRET

Affaire n°09.144 : Subventions aux associations pour projets spécifiques – exercice 2009

Dans le cadre de sa politique en faveur des activités associatives, la ville apporte des soutiens humains, logistiques et financiers par le versement de subventions de fonctionnement.

La Ville de Blanquefort souhaite également pouvoir soutenir financièrement certaines associations pour la réalisation de projets spécifiques.

Dans ce cadre, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir décider de voter les subventions pour projets spécifiques (exercice 2009) dont la liste suit :

NATURE 6574 – FONCTION 025

VELO CITE

1 500 €

L'association Vélo Cité propose son aide à la mise en place d'ateliers, des animations et des actions de sensibilisation à la pratique du vélo en ville en faveur des écoles, des centres de loisirs, et des adultes. Pour cette implication, il est proposé de lui octroyer une subvention de 1.500€.

NATURE 6574 - FONCTION 30

MEDULI NATURE

1 000 €

Cette association a pour but d'éduquer et de sensibiliser les enfants et les adultes à l'environnement. Les animations et les sorties pédagogiques assurées par Méduli Nature nécessitent de bonnes préparations et des outils adaptés (mallettes pédagogiques, guides, jeux spécifiques etc...).

La ville, sensible aux actions menées par Méduli Nature sur la commune, souhaite la soutenir, afin que celle-ci puisse continuer et développer son engagement auprès des acteurs locaux.

Pour cela, il est proposé de lui octroyer une subvention de 1.000€.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

RAPPORTEUR PIERRE LABORDE

Affaire n°09.145 : Mise à disposition de personnel municipal auprès d'associations

Les associations ELAC, GAHBLE, COS, et la VILLANELLE, sollicitent le renouvellement de la mise à disposition de personnel municipal, réparti comme suit :

ELAC : 2 agents

(1 rédacteur à temps complet et 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet)

GAHBLE : 1 agent

(assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe à temps complet)

COS : 1 agent

(Agent de maîtrise principal à temps complet)

LA VILLANELLE : 1 agent

(Agent de maître auxiliaire de musique 1^{ère} catégorie à raison de 4 heures hebdomadaires)

Il vous est donc proposé, Mesdames, Messieurs,

- d'accepter la mise à disposition d'agents de la collectivité auprès d'associations, à compter du 1^{er} janvier 2010, pour une durée d'un an (à l'exception des agents mis à disposition de l'ELAC qui seront mis à disposition jusqu'au 31 août 2010), conformément aux dispositions du décret 2008-580 du 18 juin 2008, pour l'ELAC, le COS, le GAHBLE, et LA VILLANELLE, et conformément aux projets de conventions joints.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour chaque mise à disposition.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 32 voix pour et 1 abstention (J-C. GUILLAUME).

Affaire n°09.146 : Indemnité annuelle du régisseur de la police municipale

L'article L 2212.5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les agents de police municipale constatent par procès-verbaux les contraventions aux arrêtés de police du Maire, ainsi que les contraventions aux dispositions du Code de la route dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat.

Afin de permettre l'encaissement, pour le compte de l'Etat, du produit des amendes sanctionnant les contraventions, une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Blanquefort a été instituée par arrêté préfectoral en date du 22 août 2002.

Par ailleurs, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, dispose qu'une indemnité de responsabilité est due de droit à tout régisseur d'Etat, fonction du montant mensuel moyen de recettes.

La Loi de Finances Rectificative 2004 a inséré un article L2212-5-1 au C.G.C.T. précisant les conditions de cette indemnité :

«Les communes et groupements de communes qui ont créé une régie de recettes pour percevoir le produit des contraventions en application de l'article L.2212-5 du présent code et de l'article L.130-4 du code de la route, et le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route, versent au nom et pour le compte de l'Etat, l'indemnité de responsabilité due aux régisseurs de ces régies au vu de la décision du représentant de l'Etat dans le Département. Ce versement fait l'objet d'un remboursement par l'Etat dans des conditions prévues par voie réglementaire. »

Considérant que le montant moyen de l'indemnité annuelle est fixé à 110 € lorsque le montant moyen des recettes encaissées par la régie est inférieur à 3 000€ ;

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs,

- de décider d'allouer au responsable de la Police municipale une indemnité d'un montant de 110 € pour l'année 2009 (Budget 2009 - Nature 6225 – Fonction 112).

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

Questions diverses

1)

Nathalie GAUTIER demande où en est le dossier de Pôle Emploi depuis le Conseil Municipal du 16 novembre dernier c'est-à-dire depuis le vote de la motion relative au risque de très forte diminution des services du point relais de Pôle Emploi de Blanquefort (cf Affaire n°09.129).

Monsieur le Maire explique qu'il a demandé à la Directrice Régionale de Pôle Emploi de bien vouloir venir rencontrer les élus de la ville lors d'une Commission Réunie. La date reste encore à définir.

2)

Jean-Louis ALBENTOSA s'interroge quant au Dispositif Grand Froid au niveau de la commune.

Véronique FERREIRA précise que le Plan Grand Froid ne fonctionne effectivement pas au niveau d'une commune de 15 000 habitants. Le CCAS de Blanquefort travaille néanmoins en liaison avec le 115. Elle ajoute que ce dernier a découpé le Département en plusieurs quadrants et que, pour information, la commune fait partie du quadrant nord-ouest du 115.

Monsieur le Maire indique que tout cela est également fait en relation avec le dispositif préfectoral.

Pour information

Décisions de l'article L2122-22 du CGCT

La séance se clôture à 21h10.